

A quoi peut-on s'attendre au fait ?

Un PLF standard loin de faire dans l'inédit



Lire page 3

Atelier du Groupe socialiste à la Chambre des représentants

Le Groupe socialiste à la Chambre des représentants a organisé, hier dimanche, un atelier placé sous le thème « Les lois encadrant l'action parlementaire ». Nous y reviendrons dans notre prochaine édition.



L'Algérie isolée et essulée face au flux de soutien et de reconnaissance internationaux de la légitimité de la cause marocaine



Dans une ultime tentative de maintenir le statu quo au Sahara marocain, Alger rejette le format des tables rondes

Pages 4-5

Disponible à partir d'aujourd'hui
Un pass vaccinal provisoire après la première dose



Page 2

Le Raja accède à la phase de groupes de la C1



Patrick De Wilde
Le globe-trotter

Page 23

Disponible à partir d'aujourd'hui

Un pass vaccinal provisoire après la première dose



Les citoyens ayant reçu leur première dose du vaccin anti-Covid pourront obtenir un pass vaccinal provisoire à partir de ce lundi, a annoncé le ministère de la Santé et de la Protection sociale.

Dans un communiqué, le ministère informe "les citoyens ayant reçu la première dose du vaccin contre le nouveau coronavirus qu'ils peuvent obtenir un pass vaccinal provisoire téléchargeable directement après avoir reçu la première dose du vaccin, et ce à partir du lundi 25 octobre", notant

que ces derniers pourront obtenir un pass de vaccination complète après avoir reçu la deuxième dose, 28 jours après la première, ainsi qu'un pass actualisé après la troisième dose, six mois après la deuxième.

Le ministère invite tous les groupes ayant reçu la 1ère, 2ème ou la 3ème doses du vaccin à télécharger leurs pass vaccinaux sur le site web dédié à la campagne nationale de vaccination contre la Covid-19 sur le lien "www.liqahcorona.ma" en cliquant sur l'icône "Je télécharge mon pass sani-

taire provisoire" pour les personnes ayant reçu la première dose, ou sur l'icône "Je télécharge mon pass sanitaire" pour les groupes ayant reçu deux doses du vaccin, ainsi que la troisième dose du vaccin pour renforcer l'immunité. Les groupes ayant reçu le vaccin peuvent télécharger ce document en versions mobile et imprimable et peuvent également le demander au niveau des annexes administratives proches de leur lieu de résidence au cas où ils ne parviennent pas à le télécharger, conclut la même source.

Le CHU Avicenne dément le décès d'une étudiante suite à sa vaccination

Le Centre hospitalier universitaire (CHU) Avicenne de Rabat a démenti catégoriquement le décès à l'hôpital des spécialités d'une étudiante suite à sa vaccination contre la Covid-19, stigmatisant "les données erronées" et "les allégations tendancieuses" véhiculées à cet effet.

"Suite à la circulation d'informations et de données erronées au sujet du décès d'une étudiante (T.F) à l'hôpital des spécialités de Rabat, après qu'une dose du vaccin anti-Covid lui a été administrée, la direction du CHU Avicenne dément catégoriquement ces allégations tendancieuses et affirme que la cause de la mort n'a aucun rapport avec le vaccin, sur la base d'examen et d'analyses médicaux approfondis inclus au rapport médical", assure l'établissement hospitalier dans un communiqué.

La même source insiste que l'opération de vaccination se déroule dans "des conditions normales", de même qu'"aucune complication grave ou décès n'a été signalé parmi les citoyennes et les citoyens qui se font vacciner dans ce centre".

En dénonçant "ces allégations tendancieuses visant à perturber les efforts nationaux déployés pour vacciner les catégories cibles et à saper l'action des autorités sanitaires par la fabrication et la diffusion d'informations dénuées de tout fondement", la direction du CHU souligne que "de tels comportements répréhensibles ne vont nullement la détourner de la poursuite des efforts pour faire face à la pandémie et à réaliser l'immunité collective, à l'horizon d'un retour à la vie normale".

La CNDP suit le processus de déploiement du pass vaccinal

La Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel (CNDP) suit "avec attention" le processus de déploiement du pass vaccinal et le débat induit au sein de l'opinion publique.

En effet, depuis les premières heures de la pandémie, la CNDP suit de près tous les éléments liés à la protection des données à caractère personnel, indique un communiqué de la CNDP. Concernant les interrogations actuelles au sujet du pass vaccinal et afin de fournir un avis circonstancié, la CNDP publiera, après la réunion extraordinaire de la Commission prévue pour le mercredi 27 octobre 2021, en vue de statuer sur le sujet, tous les éléments de clarification nécessaires, fait savoir la même source.

Par ailleurs, la CNDP continue à œuvrer dans l'esprit de son communiqué du 16 avril 2020, souligne la même source.

Ledit communiqué relève ainsi que "La loi 09-08, en alignement avec l'article 24 de la Constitution du Royaume, confère à la CNDP la mission publique de contrôle de la protection des données à caractère personnel et de la vie privée, en particulier au

sein de l'écosystème numérique".

Selon le même document, "les concepts de minimalité et de proportionnalité font partie des outils d'appréciation qui permettent d'évaluer, dans le cadre d'une analyse des risques élargie, le pour et le contre de chaque usage au regard du respect de la vie privée, mais aussi au regard des autres droits fondamentaux".

Et de souligner que la gravité de la situation sanitaire et les évolutions observées au travers des courbes de propagation des contaminations, mais aussi celles à gérer lors des phases de déconfinement à venir, constituent un risque majeur. "Ainsi, pour maîtriser la propagation de la pandémie, en particulier lors de la phase de déconfinement à venir, nous ne pouvons-nous permettre, pour l'intérêt collectif, de nous tromper de combat", rappelle la Commission. Comme également exprimé au sein du même communiqué, "La CNDP, en vue de réaliser un rapport sur le respect de la protection des données à caractère personnel pendant la période d'urgence sanitaire, sollicitera les administrations concernées pour recueillir toutes les informations utiles à cet effet."

La Direction régionale de la santé à Dakhla condamne les agressions contre le personnel hospitalier

La Direction régionale de la Santé et de la Protection sociale de Dakhla-Oued Eddahab a condamné les agressions "à répétition" visant les professionnels du secteur de la santé, affirmant avoir pris des mesures pour poursuivre en justice les auteurs de ces actes.

Dans un communiqué parvenu à la MAP, la Direction dénonce l'agression "ignoble" commise vendredi par un individu sur une aide-soignante pendant la garde dans le service d'isolement du Covid-19 au Centre hospitalier régional Hassan II de Dakhla.

Elle a également condamné les actes d'agression répétitifs commis par des individus accompagnant des patients à l'encontre des cadres médicaux, administratifs ainsi que des agents de sécurité dans les établissements de santé dans la région, notamment l'hôpital régional Hassan II et les centres de santé.

Ces comportements "ignobles et irresponsables" ont provoqué "l'horreur et la panique" chez les citoyens, les patients et le personnel de ces établissements, souligne la

même source, notant que ces actes ont également suscité de vives réactions de mécontentement auprès des professionnels du secteur.

A cet effet, la Direction régionale a exprimé sa détermination à défendre la dignité du personnel de ce secteur, qui fournit des services humanitaires nobles et œuvre, en dépit de leur effectif restreint, dans des circonstances "difficiles", jour et nuit et tout au long de la semaine, afin d'assurer les services sanitaires aux citoyens.

Elle a aussi salué le rôle indéniable des cadres médicaux et infirmiers, ainsi que des techniciens de la santé "frontliners" qui travaillent avec "dévouement et abnégation", en se félicitant de leurs efforts, en particulier dans cette circonstance exceptionnelle marquée par la pandémie de Covid-19.

D'après le communiqué, la Direction de la Santé "ne fera montre d'aucune indulgence vis-à-vis de quiconque oserait porter atteinte aux cadres de la santé ou les humilier ou encore viser les établissements sanitaires par des actes de sabotage, pillage ou détérioration".

A quoi peut-on s'attendre au fait ?

Un PLF standard et loin de faire dans l'inédit

Le projet de loi de Finances (PLF) sera aujourd'hui présenté au Parlement. Ce document essentiel pour le fonctionnement de l'Etat déterminera les équilibres macroéconomiques à conserver et les orientations à suivre. Nadia Fettah Alaoui, nouvelle ministre de l'Economie et des Finances, a affirmé que « le PLF-2022 vise à répondre aux attentes des Marocains et à renforcer l'activité économique ». Et d'ajouter que « le gouvernement a veillé à ce que ce projet soit un point de départ pour la mise en œuvre des Hautes orientations Royales et du programme gouvernemental ».

Pourtant, certains analystes économiques estiment qu'il ne faut pas s'attendre, au moins au cours de 2022, à des changements majeurs.

PLF 2022, un projet ordinaire sans grandes ambitions

Hicham Attouch, professeur d'économie à l'Université Mohammed V de Rabat, fait partie de ces experts qui estiment que le projet de loi de finances 2022 est une loi standard et tendancielle qui ne se démarque pas de celles qui l'ont précédée. Pour lui, il s'agit bel et bien d'une loi qui s'inscrit dans la continuité puisqu'elle se base sur l'endettement, la fiscalité et les grands projets et du coup, il considère que 2022 sera une année de transition où il ne faut pas s'attendre à de grandes réformes comme celle fiscale, à titre d'exemple, ou à une opérationnalisation effective du nouveau modèle de développement.

En détail, notre interlocuteur note que les dépenses relatives au fonctionnement demeurent « incompressibles » en dépit de la tendance à l'élimination des dépenses de compensation tout en affirmant que le PLF demeure muet sur le retard enregistré au niveau du paiement des arriérés pluriannuels des avancements des fonctionnaires, par exemple, dans le secteur de l'éducation nationale. Concernant les investissements, il a relevé une hausse importante qui sera réalisée par les établissements et entreprises publiques et les participations prévues dans le cadre du Fonds Mohammed IV de l'Investissement. En effet, le PLF prévoit des investissements globaux du secteur public de 245 milliards de DH dont 88,9 milliards de DH seront assurés par le Budget général, les Comptes spéciaux du Trésor (CST) et les services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA), en neutralisant les transferts du



Budget général vers les établissements et entreprises publiques (EEP), les CST et les SEGMA. La contribution du Fonds Mohammed VI pour l'investissement à cet effort devra être de 45 milliards, celle des EEP de 92,1 milliards et celle des collectivités territoriales de 19 milliards.

Notre interlocuteur souligne également que les dépenses en rapport avec le budget de l'Etat sont restées identiques.

Impôts indirects et endettement, les éternelles sources de financement

S'agissant des modalités de financement, notre source constate que le gouvernement compte toujours sur les ressources habituelles, à savoir les impôts, en particulier les impôts indirects avec une progression de 21,2% de leur taux par rapport à l'année 2021. « Ce qui remet à l'ordre du jour la question de la répression fiscale », a-t-elle relevé tout en rappelant que cela sera mis en œuvre dans un contexte marqué par la chute de 18% - par rapport à l'année précédente - des monopoles, des revenus et des participations de l'Etat. Sans parler du recours à la privatisation à travers la vente de quelques participations de l'Etat à hauteur de 5 milliards de dirhams.

A propos de l'endettement, le gouvernement compte, comme

ses prédécesseurs, contracter de nouvelles dettes estimées à 105,38 milliards de DH pour combler le déficit budgétaire. Cependant, l'Exécutif doit déboursier 90 milliard de DH comme remboursements des échéances et intérêts. « Du coup, on finance la dette par la dette », a précisé Hicham Attouch. A noter que le PLF envisage un déficit budgétaire de 5,9% du PIB, avec des prévisions de charges en nette montée, devant évoluer presque à deux chiffres par rapport aux prévisions de la loi de Finances 2020 (9,07% à 519,20 milliards de DH) et des recettes attendues en progression de 6,61% à 460,51 milliards, soit en hausse de 6,61%. L'endettement fournira 105,38 milliards de ces ressources et les CST 98,13 milliards. Les cessions des participations de l'Etat devront rapporter, quant à elles, 5 milliards.

A la recherche d'un million de postes promis

Evoquant la question de l'emploi notamment les 26.000 postes budgétaires prévus par le PLF, notre interlocuteur soutient que plus de la moitié de ces postes concernent deux secteurs, à savoir l'intérieur et la défense. « Et qu'en est-il des secteurs comme l'éducation nationale, l'enseignement supérieur et la santé? Cela en dit long sur les annonces du nouveau gou-

vernement concernant l'état de la protection sociale et du développement des compétences », nous a-t-il expliqué. Et d'ajouter : « A noter également que le PLF évoque uniquement les postes créés mais ne mentionne pas les autres postes qui disparaîtront du fait des départs ou des retraites. Ce qui remet en question la pertinence du chiffre de 26.000 postes envisagés ». A rappeler, cependant, que le renforcement du capital humain a été désigné comme l'un des axes du PLF. En effet, l'Exécutif ambitionne de rendre à l'école publique son double rôle de base de transfert du savoir et de promotion sociale. Il aspire également à l'accélération de la généralisation de l'enseignement préscolaire, au renforcement des connaissances de base des enfants dès le primaire et au soutien de l'éducation des enfants des catégories démunies, notamment dans le milieu rural. Il s'agit également de veiller sur la réforme du système de formation des enseignants et la réhabilitation des centres de formation. En outre, le gouvernement compte lancer une réforme profonde du système de santé de manière à réhabiliter le secteur de la santé et accompagner le chantier de la généralisation de la protection sociale.

S'agissant de la création des 250.000 emplois directs, le PLF ne précise pas certains points comme la nature de ces emplois et la poli-

tique d'emploi choisie par l'Exécutif, assure notre source. « Le PLF parle plutôt de l'auto-emploi pour les jeunes et demandeurs d'emploi sans qualifications, en partenariat avec les associations et les coopératives, mais rien n'a été annoncé concernant la politique gouvernementale en matière d'emploi, hormis les souhaits de renforcement et de réforme sans objectifs stratégiques smart », a-t-elle précisé.

Loi de Finances, un simple outil comptable

En réaction à une question sur la réponse apportée par le PLF concernant la flambée des prix des énergies et des produits alimentaires, les relations tendues avec certains de nos partenaires économiques et la volonté de repositionnement de l'économie nationale, Hicham Attouch affirme que ce n'est pas dans le PLF que nous allons la trouver, mais c'est plutôt dans le programme gouvernemental qui devait être flexible et scénarisé pour répondre à des situations d'instabilité et d'incertitude. « La loi de Finances au Maroc, bien que composée d'une partie d'orientation et une autre chiffrée, demeure davantage un simple outil comptable animé par le souci de budgétisation des moyens, et pas plus », a-t-il conclu.

Hassan Bentaleb

L'Algérie isolée et esseulée face au flux de soutien et de reconnaissance internationaux de la légitimité de la cause marocaine

Dans une ultime tentative de maintenir le statu quo au Sahara marocain, Alger rejette le format des tables rondes

Quand on se hasarde dans une comparaison fortuite entre les positions diplomatiques et géostratégiques marocaine et algérienne, diamétralement opposées quant à la question du Sahara marocain qui n'en est une, somme toute, que dans l'esprit des dirigeants politico-militaires de l'Algérie, on s'aperçoit aussitôt que l'on est en train de s'embrouiller dans un jeu stérile et complètement déraisonné et qu'à juste raison, on ne peut comparer les incomparables.

Il s'agit en l'occurrence, côté marocain, d'une position de légitimité historique, de légalité internationale et de droit avéré, acquis et reconnu et, côté algérien, de stratagèmes puisant leurs ingrédients dans un passé idéologique désuet et se fondant sur des visées farfelues, obscures et douteuses.

En effet, alors que les instances de l'organisation des Nations unies, toutes confondues, à savoir le secrétaire général, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, abondent dans la reconnaissance sans équivoque de l'initiative marocaine d'autonomie des provinces du sud sous souveraineté du Royaume du Maroc, comme seule et unique issue pour la résolution de ce différend régional artificiel et que la communauté internationale, de long en large, exprime ouvertement sa prise de conscience de la légitimité de la position marocaine et soutient ladite initiative, Alger s'entête, bien que de plus en plus isolé et esseulé sur la scène internationale, dans ses tergiversations insensées et son action hasardeuse et injustifiée.

A titre d'exemple, le site d'information dominicain « EIDIA » écrit qu'une grande partie de la communauté internationale reconnaît et soutient l'intégrité territoriale du Royaume et la souveraineté du Maroc sur son Sahara, y compris les États-Unis qui ont annoncé en 2020 qu'ils reconnaissent que « le Sahara fait partie du territoire du Maroc ». Ainsi, dans un article sous le titre « Comprendre et soutenir le Maroc : 46 ans de la Marche

verte », le site dominicain rappelle, dans ce sens, les discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI à travers lesquels, le Souverain a réitéré que le Sahara restera toujours marocain et « ne jamais marchander ou renoncer à un grain de sable de notre Sahara. »

Par ailleurs, à la tribune de la 4ème Commission de l'Assemblée générale de l'ONU à New York, une multitude de personnalités politiques et diplomatiques, représentant leurs pays, Etats membres de l'institution internationale, ont défilé pour exprimer leur soutien à l'initiative marocaine d'autonomie. Le Guatemala, notamment, l'a qualifié de « base crédible », pour parvenir à une solution « négociée » à la question du Sahara. Il s'agit d'une « base réaliste, crédible et sérieuse pour parvenir à une solution négociée entre les parties, dans le cadre du respect de l'intégrité territoriale du Royaume du Maroc et de sa souveraineté nationale », a affirmé le représentant guatémaltèque à l'ONU qui a, dans ce cadre, rappelé le soutien de son pays aux efforts du Maroc dans la recherche d'une solution politique juste et durable au différend régional autour du Sahara marocain, relevant que cette solution est « nécessaire » non seulement pour les populations, mais aussi pour la stabilité, la sécurité et l'intégration de la région du Maghreb.

D'autre part, le représentant de la mission sénégalaise à l'ONU, intervenant, vendredi, à la 4ème commission de l'Assemblée générale a mis l'accent sur le soutien de son pays aux avancées accomplies par le Maroc sur le terrain en matière de promotion des droits de l'Homme et de démocratie ainsi qu'aux efforts « considérables » déployés pour favoriser le développement économique.

Le diplomate sénégalais a souligné que son pays a bien voulu marquer son soutien à ces avancées et efforts, par l'inauguration le 5 avril 2021, de son consulat général dans la ville de Dakhla. Il a saisi, en outre, l'occasion pour renouveler le soutien du Sénégal à ladite initiative marocaine comme base pour

parvenir à une « solution politique réaliste, pragmatique, durable et de compromis » à la question du Sahara marocain, ajoutant que l'initiative marocaine va « permettre aussi de trouver une issue heureuse et définitive à la situation humanitaire dans les camps de Tindouf ».

Là-dessus, le représentant de la mission sénégalaise à l'ONU a indiqué que son pays exhorte « vivement » le nouvel envoyé personnel du Secrétaire général de l'ONU pour le Sahara marocain à reprendre le processus lancé par son prédécesseur, dans le même format, comme préconisé par les résolutions 2494 et 2548 du Conseil de sécurité. « Nous exhortons également les parties à rester mobilisées dans la dynamique constructive insufflée par les deux tables rondes de Genève pour accompagner le processus politique mené sous les auspices exclusifs

des Nations unies, sur la base des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité de l'ONU depuis 2007, jusqu'à son aboutissement », a-t-il conclu.

De son côté, le représentant permanent de Jordanie auprès de l'ONU, Mahmoud Daifallah Hmoud, a affirmé, à l'adresse des membres de la 4ème commission de l'Assemblée générale des Nations unies, que le Royaume Hachémite de Jordanie réitère son soutien à la souveraineté du Maroc sur son Sahara, en ne manquant pas de souligner le caractère « sérieux et réaliste » de l'initiative d'autonomie proposée par le Royaume du Maroc pour trouver une solution politique à la question du Sahara marocain.

Le diplomate jordanien a indiqué également qu'il s'agit, là, d'une initiative qui permet de mettre en œuvre les résolutions afférentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale de l'ONU. En outre, il a, dans ce contexte, réaffirmé le soutien de son pays au plan d'autonomie comme mécanisme « sérieux et réaliste » qui tient compte des spécificités de la région ainsi que de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Maroc, soulignant que l'initiative marocaine s'inscrit dans le droit fil de la charte des Nations unies.

Parallèlement à cet élan diplomatique international en faveur de la cause marocaine, traduisant une prise de conscience internationale de la justesse et de la légitimité de cette cause, des voix s'élèvent pour mettre en avant la nécessité objective d'expulser la pseudo-« rasd » de l'Union africaine en vue de corriger l'erreur historique de son admission au sein de cette institution continentale.

En effet, des experts africains, notamment, dont des politiques, des universitaires, des économistes et représentants du secteur privé, des membres de think tanks et d'importants membres de la société civile, ont souligné, vendredi, à Kinshassa, que l'expulsion de la pseudo-« rasd » de l'Union africaine est impérative en ce qu'elle constituerait une percée institutionnelle au service de l'Unité

africaine».

Rassemblés dans la capitale congolaise dans un séminaire organisé par le Cabinet d'affaires publiques (BM Partners), sous le thème « l'Union africaine à l'aune de la question du Sahara : comment passer d'une dynamique d'échec à une solution définitive servant l'unité africaine », les participants se sont adonnés à un exercice intellectuel savant, fondé sur une approche inédite : celle du pragmatisme, de la sérénité, de la scientificité et de la recherche de solutions concrètes à un différend artificiel qui continue de miner la stabilité, la paix et la sécurité de l'Afrique ainsi que son intégration économique, régionale et continentale.

Les intervenants ont évoqué le blocage occasionné par les milices du « polisarior » à El Guergerat, en octobre-novembre 2020. Et ont stigmatisé ce « fait de piraterie » comme une violation manifeste du cessez-le-feu décrété en 1991, violation soulevée dans le dernier rapport spécial sur le Sahara, établi par le Secrétaire général des Nations unies, comme indiqué par un compte rendu des organisateurs, qui ajoute que cet acte constitue un fait tangible à l'intégration économique, une cause de rupture des chaînes d'approvisionnement sanitaire et alimentaire dans le contexte particulier de la pandémie, une entrave à la libre-circulation des personnes et des biens dans l'ensemble de la région et par voie de conséquence une menace réelle à la mise en œuvre de la Zone de libre-échange commune africaine (ZLECAF).

Par ailleurs, les participants ont examiné les solutions à disposition de l'Union africaine pour retrouver son impartialité sur la question du Sahara marocain tout en relevant les circonstances particulières ayant marqué l'admission de la « rasd » au sein de l'OUA, circonstances reconues par la motion majoritaire de Kigali, signée en 2016 par 28 Etats-membres de l'Union africaine. Cette motion a, là-dessus, corréllé la réintégration du Maroc à l'Unité africaine à la suspension de la « rasd » de ses rangs. Mettant l'accent sur

“

(...)
Il s'agit en l'occurrence, côté marocain, d'une position de légitimité historique, de légalité internationale et de droit avéré, acquis et reconnu et, côté algérien de stratagèmes puisant leurs ingrédients dans un passé idéologique désuet et se fondant sur des visées farfelues, obscures et douteuses



la teneur de la décision 693, prise à l'occasion du sommet de Nouakchott de juillet 2018, qui a consacré le rôle exclusif du Conseil de sécurité de l'organisation des Nations unies dans le traitement de la question du Sahara, les experts en question ont invité des Etats africains et l'Union africaine à aller au-delà de ces acquis et à faire preuve de davantage de pragmatisme, tout en prenant soin d'appeler à envisager la voie de l'expulsion de la « rasd », comme étant une nécessité en vue de consolider l'unité du continent et de le prémunir des divisions et des menaces séparatistes grandissantes.

Les experts ont, par ailleurs, mis l'accent, encore une fois, sur la nécessité impérieuse pour l'organisation panafricaine d'emboîter le pas à la majorité des Etats de la communauté africaine et internationale et à l'ensemble des organisations régionales et multilatérales dont l'ONU en veillant à ne plus reconnaître la pseudo-«rasd» comme membre et en l'expulsant, par conséquent, de ses rangs.

Dans ce sens, le chercheur à l'Institut de politique et d'économie internationales de l'Université de Belgrade, Mihajlo Vucic, a mis en avant le bien-fondé des appels à l'expulsion de la fantomatique «rasd» de l'Union africaine, soulignant que la proclamation par le passé de cette entité fantôme a été un acte « unilatéral » contraire aux

objectifs du processus onusien pour le règlement du différend régional artificiel autour du Sahara marocain.

« L'acceptation de son adhésion (pseudo-rasd) place les Etats membres de l'Union africaine, à l'origine de cette démarche, dans une position d'influence induite sur le processus politique mené par les Nations unies qui laisse ouverte la question du statut du Sahara jusqu'à ce qu'une solution mutuellement acceptable, juste et durable soit trouvée », a fait remarquer le chercheur serbe dans un éditorial dans la revue « Evropsko zakonodacstvo » (Législation européenne).

Pour Mihajlo Vucic, « le simple fait que le statut de la pseudo-« rasd » fasse l'objet d'un différend entre les Etats membres de l'UA remet en question la légitimité de son appartenance à une telle organisation, exclusivement réservée aux Etats », faisant observer qu'il n'existe aucun autre exemple d'Etat membre de l'Union africaine dont le statut est contesté par d'autres membres ».

Il a relevé, là-dessus, que « l'Algérie, qui devait essayer de donner un élan diplomatique au processus mené par l'ONU, à travers une coopération étroite avec le Maroc, a malheureusement opté pour la rupture des liens diplomatiques entre les deux pays, ce qui entrave les efforts des Nations unies dans la

recherche d'un statut final qui serait mutuellement acceptable ».

D'autre part, le chercheur serbe a évoqué la position de la République de Serbie qui « pourrait servir d'exemple de tierce partie de bona fide », rappelant que « comme il ressort du communiqué conjoint sur la visite du ministre serbe des Af-

aires étrangères à Rabat, à l'occasion de l'anniversaire de l'établissement des liens diplomatiques entre les deux pays, le gouvernement serbe est d'avis que seules des propositions constructives et réalistes sur la question du Sahara marocain sont susceptibles de constituer les solutions définitives, mutuellement acceptables et durables comme l'exige l'ONU ».

Le ministre serbe des Affaires étrangères, Nicola Selakovic, avait, dans cette optique, mis en exergue les efforts déployés par le gouvernement marocain pour venir avec des propositions telles que le plan d'autonomie et user de tous les outils diplomatiques et politiques pour obtenir un soutien à ces propositions.

La réflexion du chercheur serbe quant à la controverse de l'attitude de l'Algérie se trouve étayée par un certain nombre de faits totalement contraires aux bonnes pratiques diplomatiques et aux règles du droit international et des relations internationales car dénués de toute logique géopolitique et sans aucun fondement juridique soutenable. L'ambassadeur algérien Amar Belani, « envoyé spécial chargé de la question du Sahara et des pays du Maghreb », titre et qualité ô combien ridicules et fantasmagoriques, a déclaré effrontément : « Nous sommes face à une situation de guerre et il faut reconnaître que les risques d'escalade sont sérieux

», ajoutant qu'il est légitime de s'interroger désormais sur l'exécution du mandat de la Minurso.

Par ailleurs, n'hésitant pas à proférer des remarques irresponsables et irrespectueuses à l'égard des instances onusiennes dont particulièrement le Secrétaire général et allant jusqu'à critiquer la rédaction des résolutions du Conseil de sécurité, le soi-disant diplomate algérien a martelé : « Nous confirmons notre rejet formel et irréversible de ce format dit des tables rondes et nous avons instruit notre représentant permanent à New York à l'effet de notifier cette position du gouvernement algérien au président du Conseil de sécurité, en lui demandant de faire circuler la note verbale en question à tous les membres du Conseil ».

De telles déclarations ne méritent carrément pas d'être commentées. Toutefois, il convient de relever l'évidence éclatante du postulat de l'éternel ennemi extérieur, auquel s'agrippe l'appareil politico-militaire d'Alger, dans un cadre nourri de confusions, de contradictions, d'amalgames et de mystifications.

Ce postulat est une preuve, si besoin en est, que ceux qui président à la destinée du peuple algérien frère s'acharnent hystériquement à maintenir le statu quo car il y va de leur survie « politique »...

Rachid Meftah



*Des voix s'élèvent
pour mettre en
avant la nécessité
objective
d'expulser la
pseudo «rasd» de
l'Union africaine
en vue de corriger
l'erreur historique
de son admission
au sein de cette
institution
continentale*

Le régime algérien est la première victime de ses propres manœuvres orchestrées contre le Maroc

Le régime algérien est la première victime de ses propres manœuvres orchestrées contre le Maroc qui reste en dépit de tout résoluement et sereinement engagé sur le chemin du développement, écrit le quotidien arabophone "Al itihad Al Ichtiraki" dans sa dernière édition parue samedi.

"À chaque fois que le régime algérien se mêle des affaires concernant le Royaume, il s'éloigne de celles concernant l'Algérie, ce qui aggrave du coup les crises dans le pays", note Talaâ Saoud Al Atlassi, l'auteur de cet article intitulé "Pourquoi l'Algérie ne s'occupe-t-elle pas de son état critique?".

Et d'expliquer cela par le fait que les grandes avancées réalisées dans le Royaume font des envieux

et dérangent les autres, surtout le voisin de l'Est, à bout de souffle, n'arrivant pas à rattraper un Maroc qui bouge et qui se développe.

Il fait remarquer, à ce propos, que le régime algérien pâtit d'un "déficit sur le plan de la confiance populaire", étant coupé du peuple à cause du mouvement populaire (Hirak) qui ne cesse de prendre de l'ampleur et aussi étant un régime indésirable en Kabylie, ajoutant que les échéances électorales et référendaires organisées ces dernières années ont eu pour effet d'affaiblir les institutions élues à cause justement de la désaffection populaire.

M. Al Atlassi note, dans ce sens, que les élections communales prévues en novembre prochain en Algérie risquent encore d'aggraver

l'impopularité du régime en place, indiquant que de nombreux partis n'ont pas pu présenter leurs candidats dans plusieurs villes algériennes, outre l'invalidation de certaines listes électorales ainsi que la mauvaise gestion sur le plan de l'organisation des élections, la complexité de la loi électorale ou encore l'indifférence des populations qui a affaibli les partis.

"Un régime souffrant d'une cote de popularité au plus bas ne devrait pas provoquer en duel un Maroc qui certes, ne disposant pas de ressources pétrolières, mais qui, bien plus, bénéficie d'une forte cote de popularité, une synergie entre l'Etat et le peuple qui a favorisé cette dynamique de développement très prometteuse", estime-t-il.

Pendant ce temps-là, relève M.

Al Atlassi, le Maroc est passé à la vitesse supérieure dans son vaste nouveau modèle de développement lancé par SM le Roi Mohammed VI, une majestueuse illustration d'une volonté Royale en faveur d'une nouvelle dynamique de développement porteuse de prospérité pour le pays et le peuple marocain.

Il souligne, à ce titre, que la Commission spéciale sur le modèle de développement a réussi à impliquer dans le débat et la réflexion toutes les composantes de la société, entre autres, partis politiques, institutions constitutionnelles, établissements publics, associations sectorielles et locales, syndicats ainsi que les citoyens dans les villes et les campagnes.

"Car, au Maroc, l'Etat est à

l'écoute du peuple", soutient M. Al Atlassi, indiquant qu'il s'agit, en l'espèce, d'une spécificité marocaine qui puise sa force du patriotisme et de la démocratie.

Il cite, pour exemple, le plébiscite pour la Constitution en 2011, marquant ainsi la nouvelle orientation du Royaume pour une dynamique en phase avec les attentes de la société.

Et de conclure en insistant sur le fait que le Maroc dispose de tous les fondamentaux de la puissance, ce qui a amené le Royaume, à maintes fois, à lancer un appel au dialogue et à la coopération avec les dirigeants algériens sur la base de la fraternité et la solidarité face aux défis du développement, et aussi dans le cadre d'une vision maghrébine et panafricaine.

Pour l'ex-ministre zambienne de l'Intérieur, Grace Njapau

L'Algérie doit mettre fin à un conflit artificiel et inutile



L'ancienne ministre zambienne de l'Intérieur, Grace Njapau, a exhorté, à Kinshasa, l'Algérie à assumer ses responsabilités pour mettre fin au "conflit artificiel" autour du Sahara marocain, mettant en avant la ferme volonté du Maroc de poursuivre sa politique de la main tendue, réaffirmée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, pour dépasser le blocage des relations et trouver une solution à ce différend "inutile".

"En tant que femme africaine, je trouve étrange la persistance d'un conflit qui n'existe pas à la base", a-t-elle déclaré à la MAP, en marge d'un séminaire organisé vendredi par le Cabinet d'affaires publiques (BM Pat-

ners), sous le thème "L'Union africaine à l'aune de la question du Sahara: comment passer d'une dynamique d'échec à une solution définitive servant l'unité africaine", tout en faisant valoir, comme la plupart des participants à cette rencontre, "que le Sahara est et demeurera marocain".

Dans ce sens, Mme Njapau a indiqué que le Maroc ne cesse de déployer des efforts pour fournir le bon environnement à la population des provinces du sud et à l'ensemble des citoyens africains.

Ainsi, poursuit-elle, le Sahara marocain est aujourd'hui une région plus prospère, plus stable et plus avancée, grâce au nouveau modèle de développement des

provinces du sud lancé en 2015, par Sa Majesté le Roi Mohammed VI. Cette entreprise de grande envergure à travers de multiples projets de développement économique et social a radicalement transformé les perspectives économiques et de développement de la région, a dit l'ex-ministre zambienne, notant que cette initiative est mise en œuvre dans le cadre d'une stratégie globale et intégrée de développement national, qui vise à améliorer les conditions de vie des populations locales et à réaliser de grands projets d'infrastructure afin d'assurer un décollage économique durable des régions.

Cette nouvelle dynamique enclenchée par le nouveau modèle

de développement des provinces du Sud, attirant d'importants investissements nationaux et internationaux, fera de cette région un pôle d'échanges économiques et une interface de connexion culturelle et humaine entre le Maroc et les pays d'Afrique subsaharienne, s'est-elle félicitée, précisant que dans cette perspective, le Sahara marocain constitue la prochaine grande plateforme portuaire en Afrique, à travers le port de Dakhla et un point de passage majeur pour le commerce international reliant l'Afrique à l'Europe, aux Amériques et à l'Asie. Mme Njapau a, ensuite, passé en revue un ensemble de réalisations du Maroc dans les provinces du sud notamment dans les domaines de l'industrie, de l'infrastructure, de la santé, du commerce et de l'environnement.

Ce séminaire, qui a pris la

forme d'une discussion ouverte, a réuni une soixantaine de participants et une trentaine d'intervenants de cinq pays de la sous-région, à savoir l'Angola, le Cameroun, le Gabon, la RDC et la Zambie. Parmi les intervenants figurent des personnalités politiques, des experts et universitaires, des économistes et représentants du secteur privé, des membres de think tanks et d'éminents membres de la société civile, qui ont mené un exercice intellectuel stimulant, construit sur une approche inédite, celle du pragmatisme, de la sérénité, de la scientificité et de la recherche de solutions concrètes à un différend régional qui continue de miner la stabilité, la paix et la sécurité de l'Afrique, ainsi que son intégration économique, sous-régionale et continentale.

Par Anouar Afajdar (MAP)

Le Venezuela et Cuba pour une solution durable mutuellement acceptable à la question du Sahara marocain

Le Venezuela et Cuba ont appelé, devant la 4ème commission de l'Assemblée générale de l'ONU à New York, à une solution "durable et mutuellement acceptable" à la question du Sahara marocain.

Ainsi, le représentant permanent adjoint du Venezuela à l'ONU, Joaquin Perez, a plaidé pour une solution "pacifique, juste, durable et mutuellement acceptable" au différend autour du Sahara marocain.

Il a émis le souhait de voir la nomination du nouvel envoyé personnel du Secrétaire général de l'ONU pour le Sahara, Staffan de Mistura, contribuer à la relance du processus politique, avec des négociations directes entre les parties, ainsi qu'à la pleine mise en œuvre du mandat de la MINURSO.

Pour sa part, le représentant de Cuba a appelé à une solution politique "mutuellement acceptable" par les parties au conflit.

Election des représentants des magistrats Les résultats définitifs dévoilés

Le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ) a dévoilé, dimanche, les résultats définitifs de l'élection des représentants des magistrats au sein du conseil, au titre du mandat 2022-2026.

Il s'agit, pour les magistrats des Cours d'appel, des juges Abdellah Maouni, Souad Koukass, Zoubir Boutalaa et Abdellatif Tahar, a précisé le CSPJ dans un communiqué se basant sur le procès-verbal de la commission chargée des statistiques. S'agissant des juges des juridictions de premier degré, ont été élus Abdellatif Chentouf, Younes Zouhri, Othmane Loukili, Mustapha Rizki, Amina El Malki et Nezha Moussafir.

Le Conseil s'est félicité du bon déroulement de l'élection des représentants des magistrats tenu samedi "dans un climat empreint de responsabilité et de plein respect de la déontologie de la profession", soulignant que le taux de participation a atteint 93,14%.

La participation s'est établie à 91,40% pour le corps des juges des Cours d'appel et à 93,80% pour celui des tribunaux de premier degré, a détaillé le CSPJ dans un communiqué.

Le taux de participation des magistrats a été de 87% pour les Cours d'appel et 92,45% pour les tribunaux de premier degré, a-t-on ajouté de même source.



L'opération de vote a démarré à 09H00 dans 24 bureaux de vote répartis sur les différentes Cours d'appel du pays, dans le respect des mesures de précaution sanitaires imposées par l'épidémie de Covid-19.

Adoption des orientations stratégiques du second mi-mandat 2022-2024 du CNDH

La sixième session de l'Assemblée générale du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), tenue vendredi, a adopté les orientations stratégiques du second mi-mandat du Conseil (2022-2024), ainsi que les recommandations et propositions devant être soumises au chef du gouvernement et visant à garantir l'effectivité des droits de l'Homme.

Lors de cette réunion, tenue sous la présidence d'Amina Bouayach, présidente du CNDH, les membres du Conseil ont discuté de la stratégie de l'instance pour son second mi-mandat, axée autour de sept points majeurs ayant pour dénominateur commun l'effectivité des droits de l'Homme, indique samedi un communiqué du Conseil.

Les axes prioritaires du Conseil pour cette période comprennent le renforcement du rôle du Conseil dans la protection des droits de l'Homme, la consolidation de la prévention des violations, la pro-

motion de la culture du respect des droits de l'Homme, l'amélioration de la pratique conventionnelle, la poursuite de l'interaction aux niveaux national et international, le suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'Instance équité et réconciliation, l'amélioration de la communication institutionnelle et le développement de l'organisation institutionnelle, selon la même source.

Dans ce contexte, Mme Bouayach, citée dans le communiqué, a souligné que le CNDH "continuera d'œuvrer, avec un esprit nouveau et une stratégie renouvelée, mais avec la même devise, celle de l'effectivité des droits", via l'examen des déterminants implicites de l'effectivité des droits en visant, en plus des déterminants juridiques, les aspects illégaux, à la fois économiques, sociaux, culturels et environnementaux et en adoptant une approche multisectorielle d'ouverture pour la réalisation de l'effectivité des droits.

L'Assemblée générale du Conseil a également approuvé les propositions et recommandations visant à renforcer l'effectivité des droits dans le domaine des politiques publiques, que le Conseil soumettra au chef du gouvernement.

Ces propositions et recommandations, précise le communiqué, mettent l'accent sur la nécessité d'adopter une approche fondée sur les droits de l'Homme dans l'élaboration des politiques publiques en vue de la réalisation d'un développement inclusif et durable, notant que cette approche doit reposer sur les principes de participation, de responsabilité, de non-discrimination, d'autonomisation, de légitimité et de proactivité.

Pour Mme Bouayach, ces propositions et recommandations sont à même de "consolider les acquis que notre pays a accumulés dans le domaine de la protection et du renforcement des droits de l'Homme, et de contribuer à relever les défis

liés à la pratique des droits et libertés", partant des dispositions constitutionnelles, des conventions internationales ratifiées par le Maroc et des recommandations du Conseil adressées au gouvernement.

L'approche des droits de l'Homme proposée par le Conseil devrait également permettre de réduire le fossé entre les lois et législations accumulées et leur impact en matière des droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux, et de favoriser l'autonomisation et l'inclusion sociale, poursuit le communiqué.

Lors de cette réunion, Mme Bouayach a présenté devant l'Assemblée générale un exposé sur les activités du Conseil au cours de la période comprise entre les cinquième et sixième sessions, selon la même source. Parmi les activités les plus marquantes, figurent l'observation des élections de 2021, la poursuite de l'appel à l'abolition de la peine de mort, la soumission d'une

contribution écrite au Réseau des Nations unies pour les migrations, la participation à la 48e session du Conseil des droits de l'Homme à Genève et la poursuite du traitement des plaintes et des visites dans les établissements pénitentiaires. A cette occasion, les membres du CNDH se sont félicités de la décision du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies de faire de l'accès à un environnement propre, sain et durable un droit humain.

Durant la période inter-sessions, le Conseil a également poursuivi le soutien, l'interaction et l'échange d'expériences avec d'autres institutions nationales, notamment en Afghanistan, en Mauritanie, en Libye, au Niger, au Cameroun et en Côte d'Ivoire, en plus de préparer la prochaine session du sous-comité d'accréditation de l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'Homme, que le CNDH préside, a conclu le communiqué.

Redouane Rabii : L'usage thérapeutique et industriel du cannabis offre des opportunités importantes pour booster l'économie marocaine



"L'usage du cannabis à des fins thérapeutiques et industrielles contribuera certainement à booster l'économie marocaine et à renforcer l'essor des secteurs médical, industriel, cosmétique, agroalimentaire..., et permettra au Maroc de se hisser parmi les leaders mondiaux dans ce domaine", a précisé M. Redouane dans une interview accordée à la MAP, en marge de la 1ère Conférence internationale sur les potentialités thérapeutiques et industrielles du chanvre au Maroc, qui se tient du 22 au 24 octobre à Tanger.

Après la promulgation de la loi 13-21 portant usage légal du cannabis, des perspectives prometteuses s'ouvrent pour le Maroc dans les domaines médical, industriel, cosmétique et agroalimentaire, entre autres, a-t-il fait savoir, estimant que l'usage du cannabis dans ces domaines ne fera qu'augmenter le produit intérieur brut (PIB) du Maroc, puisqu'il contribuera à booster les re-

cherches cliniques dans les universités, et à créer des opportunités d'emplois sur toute la chaîne de valeur depuis la culture jusqu'à l'extraction, en passant par le transport et le magasinage, et pourrait même devenir une locomotive pour une activité industrielle renouvelée.

Le professeur à l'Université Mohammed VI des sciences de la santé a mis l'accent sur la nécessité de fédérer les efforts de tous les acteurs de la chaîne de valeur (institutionnels, chercheurs, scientifiques, industriels...), afin de favoriser l'échange d'expériences et d'expertises pour passer à la pratique, gagner du temps, et tirer profit des bonnes pratiques développées par les pays qui sont en avance sur le Maroc en termes de légalisation du cannabis, comme les USA et le Canada. "L'engagement de ces acteurs contribuera de manière effective à valoriser cette plante magique et à optimiser son exploitation", a-t-il insisté, soulignant l'import-

tance de mener des recherches pointues et bien structurées pour optimiser l'utilisation du cannabis dans ces différents domaines et générer de la richesse et de l'emploi.

"Nous devons commencer à prendre les mesures scientifiques nécessaires à la réalisation des résultats attendus de l'usage du cannabis à multiples niveaux, d'autant plus qu'il est possible de réaliser plusieurs acquis, notamment dans les régions marocaines où la culture de cette plante est présente de manière exclusive et considérable", a insisté le chercheur. M. Redouane a affirmé que le Maroc dispose d'énormes atouts lui permettant de se positionner parmi les leaders mondiaux dans ce domaine, soulignant l'intérêt de développer une nouvelle industrie manufacturière à même de valoriser le cannabis et ses dérivés à des fins thérapeutiques et industrielles.

"Nous pouvons fabriquer un pro-

duit du terroir de haute qualité, en capitalisant sur les expériences des pays avancés en matière d'usage médical et industriel du cannabis, en respectant les normes internationales en vigueur et en employant du matériel sophistiqué", a-t-il dit. Le Maroc peut aussi capitaliser sur l'expérience qu'il a accumulée dans le domaine agricole, notamment en matière de valorisation des produits du terroir, pour mieux exploiter son "or vert" et promouvoir le "Made in Morocco", a conclu M. Redouane.

Cette conférence, qui connaît la participation de scientifiques, chercheurs, médecins, et d'industriels marocains et étrangers, s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par le Maroc en vue de développer les différents aspects scientifiques et socio-économiques, à même d'apporter des valeurs ajoutées considérables à ce secteur.

Par Sanac El Ouahabi
(MAP)

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

RÉPULSION	ALLANT	MÉTAL EN RESTE	GRECQUE RELATIF AU MOLLET	EN VOGUE	INVALIDE	CONNU L'INCEUL	MARONNE
					CERTAIN		
EST À LONDRES		LA FIN DU JOLIF	ANTILOPE D'AFRIQUE			FIN DE VERBE	
		VIEILLE CITÉ CACHÉ	BLUFF	EST À LONDRES	TIENT EN HALÈNE TÈMÉRAIRE		
LIE COLÉREUX							
DÉCHIFFRÉ NOTE		LECTEUR				TERNE	PACK
		TUNIQUE JAPONAISE	BRODER	ROMAINS	VERRE DE BIÈRE		
CUBE		À L'ENVERS PEINTRE ITALIEN			PARTIRA	EN ACTION CONIFÈRE	
		MANCHE ADVERBE					
TROMPERIE	TIMRE BOUCLIER		LETTRÉS DE MENEM	BAGARRE		NOUVEAU	
				QUARTIER DE TLEMÇEN		SYMBÔLE DU NEON	
SANS MÉLANGE		ENDUIT			VOYELLES ABIMER		
		COOL				EN VOGUE	

Solution mots flechés d'hier

CHÂLE	INDIC	OTTE	UNIVERSEL	OEI	PI	FALLACIEUSE	MINI	E	RIEN
AFFECT	GHETTO	NAR	ADMIS	LOB	IS	TH	ELIO	ELUS	EUREKA

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Rédaction
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmarci

Révision
Abdelmoumeïn Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Correspondants
Ahmadou El Katab (Layoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R
3^{ème} Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
0522 62.32.32
0522 60 23 44
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier DE PRESSE
130/64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

المغرب OJD MAROC 2017 www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II												
III												
IV												
V												
VI												
VII												
VIII												
IX												
X												

HORIZONTALEMENT.

- I. Avec inquiétude.
- II. Donner des conseils. - On y vit privé de liberté.
- III. Pleins d'énergie. - Glouton.
- IV. Réunion pour tous. - Gauguin en a peint les vahinés. - Vider sur les bords.
- V. Éditent des journaux sans papier. - Narrée.
- VI. On y emboute des voitures et personne ne s'en plaint. - Le but du jeu est d'atteindre un trou de balle.
- VII. Ce sont eux. - Créer un ras le bol.
- VIII. Ils n'ont qu'un mat pour naviguer. - Parée.
- IX. Fait de l'ombre au dollar. - Cri du berger. - Fin de soirée.
- X. Ils parlent sur la montée des cours.

VERTICALEMENT.

- 1. Elles ne sont pas copieuses.
- 2. Construit. - Le petit a une cheftaine.
- 3. Bagarre chez Simonin. - Cela fait bien cinq ans.
- 4. Cuisantes défaits. - Symbole de solidarité.
- 5. De lui. - On y rencontre un monde fou.
- 6. État des Mormons. - Qui est affaire de pif.
- 7. Coups et blessures. - Obligation du petit loup.
- 8. Elle a des accents lyriques. - Fait la lumière sur un point particulier.
- 9. Dessous féminins.
- 10. Village perché au soleil. - Forme de pneu.
- 11. Architecte de l'IMA. - Complète le réseau TGV.
- 12. Passées dans une brûlerie.

Grilles de sudoku

Facile									Moyen									
4	1	2		7								3	9	6				
	9			8	4		1							7	1			
	5	7		6	1	9		4				3	8	1	2		5	
							7	8	1				5	6				
	3								5			4		7			3	
6	7	1											1			9	2	
7		5	4	3		6	1					8		3	2		5	6
		9		2	8		4						2	7				
				5		8	9	7					8	6	9			
Difficile									Expert									
	5	2		7				3				6		8			5	
				5								2	7					
7	8					4	5	9						9				2
1							7					9			1			5
6				1								2	4	9		1	8	
		5										3		7				4
	7	6	4				8	3				9			2			
						2										8		3
4			8		2	5						3		6			1	

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I	R	E	P	A	R	A	T	R	I	C	E	S
II	U	R	I		E	M	O	U	V	A	N	T
III	M	O	N	D	E		T	I	E	R	C	E
IV	I	D		I	L	E	O	N		P	A	R
V	N	E	V	E	U	X		E	M	E	R	I
VI	A	R	E	S		I	S	S	U		T	L
VII	T		R	E	A	L	E		R	I	S	I
VIII	I	O	N		V	E	R	S	E	T		S
IX	O	P	E	R	A		R	E	N	O	U	E
X	N	A	S	I	L	L	E	M	E	N	T	S

Facile									Moyen									
2	6	7	3	4	9	1	5	8	6	2	7	4	6	8	5	1	4	3
5	9	3	8	1	2	7	4	6	3	5	2	4	8	6	9	7	1	5
8	4	1	5	6	7	2	3	9	4	7	6	9	2	1	5	8	3	7
3	5	2	4	8	6	9	7	1	9	1	8	7	3	5	6	2	4	8
1	3	9	2	5	8	4	6	7	6	8	5	1	7	4	3	9	2	7
6	8	5	1	7	4	3	9	2	7	2	4	6	9	3	8	1	5	8
7	2	4	6	9	3	8	1	5										
Difficile									Expert									
2	1	9	7	5	8	4	3	6	8	7	4	9	2	1	3	6	5	7
7	6	5	3	1	4	8	9	2	9	1	3	6	8	5	7	4	2	8
8	4	3	6	2	9	7	1	5	6	8	2	5	3	1	4	9	8	7
6	8	2	5	3	1	9	7	4	7	4	8	2	6	9	1	5	3	8
1	9	7	4	8	6	5	2	3	6	2	5	4	1	3	8	9	7	8
5	3	4	9	7	2	6	8	1	3	9	1	5	7	8	6	2	4	9
4	7	6	1	9	3	2	5	8	4	6	7	1	9	2	5	3	8	7
9	2	1	8	6	5	3	4	7	1	3	2	8	5	6	4	7	9	8
3	5	8	2	4	7	1	6	9	5	8	9	3	4	7	2	1	6	7

Economie

Le PLF-2022 propose de réduire le taux marginal sur les sociétés industrielles à 27%

Le projet de loi de Finances (PLF) de l'exercice 2022 propose de réduire le taux marginal du barème de l'impôt sur les sociétés (IS) de 28% à 27% pour les sociétés industrielles dont le bénéfice net est inférieur à 100 millions de dirhams (MDH) et ce, au titre de leur bénéfice correspondant à leur chiffre d'affaires (CA) local.

Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la continuité de la mise en œuvre de cette convergence progressive des taux d'IS vers un taux unifié, ainsi que de la mise en œuvre des objectifs fondamentaux de la loi-cadre portant réforme fiscale, indique la note de présentation du PLF-2022.

Ces objectifs concernent la convergence progressive vers un taux unifié en matière d'IS, notamment, pour les activités industrielles (article 4), l'incitation à l'investissement productif, créateur de la valeur ajoutée et d'emploi de qualité (article 2) et l'incitation des entreprises en vue de consolider leur compétitivité au niveau national et international (article 3), précise la même source.

Il est aussi question de la baisse de la pression fiscale sur les contribuables au fur et à mesure de l'élargissement de l'assiette (article 3) et l'ouverture sur les bonnes pratiques internationales dans le domaine fiscal (article 2), rapporte la MAP.

Cette mesure s'inscrit également dans le cadre des engagements internationaux du Maroc pour supprimer la dualité des taux d'imposition fondée sur la destination du produit (vente locale ou à l'export), ajoute la dite note.

Suite aux recommandations des 3èmes Assises nationales sur la fiscalité visant la baisse de la pression fiscale sur le secteur industriel comme étant l'un des secteurs potentiellement productifs et créateurs d'emplois, la loi de finances pour l'année budgétaire 2020 avait entamé le processus de convergence des taux d'IS vers un taux unifié pour ce secteur.

Cette convergence s'est traduite, dans un premier temps, par la réduction du taux marginal du barème d'IS de 31% à 28% pour le chiffre d'affaires local des sociétés industrielles dont le bénéfice net est inférieur à 100 MDH et le relèvement du taux du barème plafonné de 17,5% à 20% pour leur chiffre d'affaires à l'export.

Le rebond de l'économie nationale plus important que prévu en 2021



La reprise de l'économie nationale s'annonce beaucoup plus robuste que prévu en 2021, selon les derniers chiffres publiés par la Direction des études et des prévisions financières (DEPF).

Les avancées enregistrées en matière de vaccination, les mesures de relance engagées et les résultats très positifs de la campagne agricole ont grandement contribué au rétablissement progressif et significatif de l'économie nationale, a expliqué la DEPF dans sa note de conjoncture du mois d'octobre 2021 (N°26).

Cette évolution favorable trouve également ses raisons dans le « net redressement de certains secteurs non agricoles, plus parti-

culièrement celui des BTP, des industries manufacturières et de l'énergie électrique en parallèle avec le maintien de l'évolution positive du secteur extractif », a affirmé ce département relevant du ministère de l'Economie et des Finances.

Après plus d'une année d'évolution négative sous l'impact de la crise Covid-19, les indicateurs du secteur touristique et du transport laissent présager un redressement à partir de mi-juin, consécutivement à la réouverture progressive des frontières nationales.

Selon la DEPF, « la réouverture des frontières nationales à la mi-juin 2021, conjuguée aux mesures exceptionnelles de l'opération Marhaba 2021, a engendré un accroissement à deux chiffres du nombre des arrivées touristiques à fin août 2021 ».

Du côté de la demande intérieure, il ressort de ladite note de conjoncture que la consommation des ménages aurait poursuivi son redressement courant 2021.

D'après la note, cette évolution est le résultat de l'orientation favorable des revenus, en ligne avec la réalisation d'une très bonne campagne agricole, de la reprise des créations d'emplois (+215.000 emplois rémunérés au deuxième trimestre 2021), du redressement des crédits à la consommation (+1,5% à fin août 2021), de la bonne tenue des transferts des MRE (+45,7% à

fin août 2021) ainsi que de la maîtrise du niveau général des prix (+1% à fin août 2021), peut-on lire.

A la lecture des données, il ressort que la même tendance apparaît au niveau de l'investissement, stimulée par la poursuite du redressement des importations des biens d'équipement et la hausse des recettes des IDE qui ont progressé respectivement de +14,4% et +16% à fin août 2021.

Cette évolution est aussi en phase avec « l'accroissement de l'investissement budgétaire (+8% à fin septembre 2021), quoique les crédits à l'équipement soient en baisse (-4,3% à fin août 2021) », a précisé la Direction.

Commentant l'évolution des échanges extérieurs, la DEPF a fait état d'un niveau record de 201,2 milliards de dirhams des exportations marocaines au cours des huit premiers mois de l'année 2021, comparativement aux cinq dernières années.

Selon la note de conjoncture, « cette hausse a concerné l'ensemble des secteurs et plus particulièrement celui de l'automobile qui a atteint un niveau record jamais enregistré durant la même période, celui des phosphates et dérivés, et celui du textile et cuir ».

Dans le même temps, la hausse des importations s'est pour sa part poursuivie pour l'ensemble des produits (+23,2%).

« Ces évolutions se sont sol-

dées par un taux de couverture en légère amélioration et un niveau des avoirs officiels de réserve permettant de couvrir 6 mois et 28 jours d'importations de biens et services », a souligné la même source.

En ce qui concerne les finances publiques, le déficit budgétaire s'est atténué de 2,3% pour s'établir à 42,4 milliards de dirhams.

Comme précisé dans le document, « cette évolution incorpore, essentiellement, un accroissement des recettes ordinaires (+11,8%), plus important que celui des dépenses ordinaires (+7,8%), compte tenu d'un excédent des comptes spéciaux du Trésor de 9 milliards de dirhams », a relevé la DEPF.

Comparé à 2020 et en dépit de l'accélération des crédits aux ménages, la croissance des crédits bancaires a pour sa part connu un ralentissement suite à la décelération des crédits aux sociétés non financières, a fait savoir la DEPF.

Soulignons enfin l'amélioration significative des indices boursiers MASI & MADEX par rapport à fin décembre 2020.

A fin septembre 2021, ces deux indices se sont établis respectivement à 13.186,83 et 10.723,19 points, traduisant une hausse trimestrielle de 6,3% chacun après une augmentation de 8,1% chacun au deuxième trimestre 2021.

Alain Bouthry



Rétablissement progressif et significatif de l'activité économique

Mission économique marocaine au Portugal du 25 au 27 octobre

Une délégation économique marocaine entamera une visite du 25 au 27 octobre au Portugal dans le cadre d'une mission de promotion et de prospection du marché portugais. Cette mission, organisée à l'initiative de l'ambassade du Maroc à Lisbonne et conduite par l'ambassadeur Othmane Bahni, verra la participation de Ali Seddiki, directeur général de l'industrie au ministère de l'Industrie et du Commerce et Karim Amor, administrateur de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) et président du Conseil

d'affaires Maroc-Portugal, précise un communiqué de l'ambassade du Maroc.

Cette visite, explique la même source, est destinée à faire valoir l'expertise marocaine et les atouts de la plateforme industrielle marocaine et plus particulièrement le potentiel d'investissement dans les secteurs de l'automobile et du textile dans le Royaume.

Lors de cette mission, qui sera marquée par une série de rencontres avec des opérateurs économiques et des responsables de haut niveau et par des visites de terrain dans

la région de Porto, les partenaires des deux pays auront l'occasion de passer en revue les différentes possibilités d'affaires et de coopération offertes de part et d'autre et les moyens de les renforcer davantage.

Il s'agit d'une opportunité de construire des partenariats, de développer l'investissement réciproque, d'établir des canaux d'échange d'informations et de connaissances bénéfiques et de consolider la complémentarité économique entre les deux pays, ajoute la même source.

L'agence bancaire, entre digitalisation et souci de proximité

Avec l'accélération exponentielle de la transformation digitale durant la période de crise sanitaire, l'agence bancaire s'est retrouvée face à la nécessité de rénover son rôle à même de concilier l'aspect digital et la proximité avec ses clients.

L'ère du nouveau coronavirus (covid-19), dominé par la distanciation et le mouvement limité, a d'ailleurs poussé les banques à promouvoir davantage l'usage des canaux digitaux via notamment l'amélioration de leurs applications mobiles et sites web pour permettre à leur clientèle une meilleure expérience.

Cependant, et à en croire une enquête menée par BearingPoint en partenariat avec l'Association des utilisateurs des systèmes d'information au Maroc (AUSIM), l'agence bancaire au Maroc reste "un élément central" de la relation

client/banquier, malgré les évolutions de ces dernières années et l'intensification de l'usage des canaux digitaux, rapporte la MAP.

Cette étude, réalisée auprès de plusieurs cadres dirigeants d'établissements financiers (banques de détail, établissements de paiement et sociétés de crédit à la consommation) de différentes tailles, révèle que les Marocains sont "très" attachés à leur agence bancaire, mais cette dernière se doit d'évoluer pour aller vers un nouveau rôle, mixant le meilleur de l'humain et du digital.

En effet, les Marocains privilégient l'agence car favorisant une relation de proximité, parfois informelle, avec leur conseiller, souligne la même source, relevant qu'ils s'y rendent souvent, principa-

lement pour effectuer des opérations bancaires de base ou régler des problèmes relatifs à leur compte (carte bancaire, chèque, mots de passe, dépôts en espèces, etc).

Ils attendent de la chaleur dans l'accueil, de la convivialité, de la valorisation et une efficacité/qualité dans les réponses apportées par le personnel.

Une offre diversifiée de canaux

Pour s'informer sur les produits et services de la banque ou effectuer une réclamation, les canaux les plus utilisés sont le Centre de relation client en premier lieu, l'e-mail et l'agence bancaire de proximité en second lieu et, en dernier, le m-banking et le e-banking, fait savoir l'enquête.

Pour consulter son compte de manière sécurisée, les canaux les plus utilisés sont les agences de proximité, notamment le libre-service bancaire/GAB, le m-banking et le e-banking.

Dans la réalisation de leurs opérations de banque au quotidien, les clients ont une préférence pour le canal agence, suivi par le m-banking et le e-banking.

Le libre-service bancaire est encore peu utilisé, et ce pour deux raisons : une fois en agence, le client préfère le contact humain, la clientèle se rendant en agence étant souvent faiblement adepte du digital et la mise en place du libre-service bancaire est récente au Maroc.

Pour les opérations complexes, le canal agence se démarque large-

ment. En effet, les résultats de l'enquête font savoir que les répondants affirment que leurs clients préfèrent se rendre dans une agence de proximité pour rencontrer leur conseiller habituel ou dans une agence spécialisée pour accéder à l'expertise nécessaire (immobilier, opération de commerce international, solutions d'investissement, etc.).

Nécessité d'accompagner les collaborateurs au changement

"L'équilibre entre expérience client et expérience collaborateur est essentiel pour créer de la valeur. Un service de qualité pour les clients présuppose un service de qualité pour les collaborateurs", indique l'enquête.

Beaucoup de collaborateurs se voient dire que leur métier change, leur rôle face au client change, sans qu'on les accompagne dans la maîtrise de ces nouveaux rôles et non pas seulement dans l'utilisation des outils. Il ne faut pas oublier que toute promesse faite au client est délivrée par les collaborateurs, souligne-t-on. Beaucoup de programmes de transformation ne prévoient pas de réel accompagnement au changement pour les collaborateurs. Or, s'ils ne comprennent pas la transformation, ils ne seront pas capables d'incarner la promesse face au client.

Le digital nécessite une nouvelle organisation du travail : au-delà de la technologie, il s'agit de transformer les esprits, affirment les résultats de l'enquête.



L'ère du nouveau coronavirus a poussé les banques à promouvoir davantage l'usage des canaux digitaux

Les levées brutes du Trésor atteint 104,2 MMDH à fin septembre

Les levées brutes du Trésor se sont établies à 104,2 milliards de dirhams (MMDH) à fin septembre 2021, en repli de 9,7%, en glissement annuel, selon la Direction des études et des prévisions financières (DEPF).

Cette baisse a concerné les volumes sous-crits des maturités courtes (-32,7%) et longues (-16,7%), représentant respectivement 18,2% et 22,8% des levées après 24,5% et 24,8% un an auparavant, précise la DEPF dans sa note de conjoncture du mois d'octobre.

Le volume levé en maturités moyennes s'est accru de 4,9% pour atteindre 61,4 MMDH, prédominant les levées à hauteur de 58,9% après 50,8% l'année précédente. Quant aux remboursements du Trésor, ils ont quasiment stagné (+0,1%) comparativement à l'année précédente, pour se situer à 70,6 MMDH à fin septembre 2021, fait savoir la DEPF, notant que les levées nettes ont reculé de 25% pour s'établir à 33,7 milliards de dirhams.

Eu égard à ces évolutions, l'encours des

bons du Trésor émis par adjudication s'est établi à 634,4 MMDH à fin septembre 2021, en hausse de 1,5% par rapport à fin juin 2021 et de 5,6% par rapport à fin décembre 2020, rapporte la MAP.

La structure de cet encours reste prédominée par les maturités longues, quoique leur part ait reculé de 1,6 point pour se situer à 56,9% après 58,5% à fin décembre 2020, devançant les maturités moyennes dont la part s'est appréciée de 3,5 points à 39,5%, fait ob-

server ladite note.

Au titre du troisième trimestre 2021, les levées brutes du Trésor au niveau du marché des adjudications ont reculé, par rapport au trimestre précédent, de 9,6% pour s'établir à 30,8 milliards de dirhams. Ces levées ont été prédominées par les maturités moyennes à hauteur de 61,5% après 77% au deuxième trimestre 2021, suivies des maturités courtes (24,4% après 11,1% au T2-2021) et longues (14% après 12% au T2-2021).

Art & culture

Le FITUC est de retour

Une édition sous le signe de la résilience

La 33^{ème} édition du Festival international du théâtre universitaire de Casablanca (FITUC) qui se tiendra du 26 au 30 octobre, revêt un caractère particulier au vu des contraintes et des défis liés à la pandémie de Covid-19, ont souligné les organisateurs vendredi à Casablanca.

Le président du Festival et doyen de la Faculté des lettres et des sciences humaines Ben M'sik, Abdelkader Gonegai, a expliqué lors d'une conférence de presse que l'édition de cette année comme en témoigne le choix du thème "Théâtre et résilience", entend s'adapter à la situation dictée par le contexte de la pandémie à travers la présentation des pièces théâtrales en mode présentiel et distanciel.

A la demande des adeptes du festival et pour répondre à leur souhait, a-t-il dit, la Faculté a tenu à organiser cet événement culturel afin d'établir un lien et contact direct tout en prenant l'ensemble des précautions requises, que ce soit en ce qui concerne les espaces dédiés à cette manifestation culturelle ou

en matière de programmation.

En dépit de la conjoncture liée à la pandémie, le festival a attiré plusieurs pays de différents continents, de sorte que certaines troupes feront leurs représentations théâtrales devant le public, et d'autres en ligne en raison des restrictions imposées par le contexte pandémique, a-t-il ajouté.

Le comité scientifique et le comité organisateur du festival ont suggéré que ces représentations ne devraient pas être soumises à l'évaluation du jury afin de faire prévaloir les conditions de justice et d'équité, en se limitant à rendre hommage à l'ensemble des troupes participantes en reconnaissance de leurs efforts d'adaptation face à la pandémie.

Présentant le programme de cette édition, le directeur artistique du festival, Fettah Diouri, a indiqué que parmi les pays participants, six vont présenter leur contribution en ligne, en l'occurrence l'Arabie saoudite, le Cameroun, la Corée du Sud, la Colombie, l'Espagne et l'Égypte.

Il a précisé que la cérémonie d'ou-

verture de ce festival, qui aura lieu le 26 octobre au complexe culturel Moulay Rachid, débutera par la présentation de la pièce de théâtre "Automne" de la troupe "Anfafs", compte tenu du débat et des discussions qu'elle a suscités à l'occasion de nombreux festivals à travers le monde au vu de son histoire et son approche.

Parmi les pièces de théâtre étrangères programmées figurent notamment "La danse de la mort" qui sera présentée en ligne par une troupe universitaire d'Arabie saoudite, "Boucle" (Colombie), un "Monde gris" (Espagne), "Negative One" (Égypte), "The Crossroad" (Cameroun) et "Dream back to my hometown" (Corée du Sud).

La programmation des pièces de théâtre représentant le Maroc comporte "Ghala" de la troupe Funtasia de l'ENCG-Casablanca, "La Chaussure" de la Troupe de la Faculté des sciences de Ben M'sik, "Mahjoub" de la Faculté des lettres et des sciences humaines Ben M'sik et "Oculus" de la Faculté des

sciences juridiques, économiques et sociales de Fès.

Une table ronde intitulée "Théâtre et résilience" ainsi qu'une série de workshops autour de divers sujets liés entre autres à l'appareil phonatoire, le comédien et le corps et la résilience font partie aussi du menu de cet événement culturel.

Un hommage sera rendu lors de ce festival au journaliste Nouredine Miftah en reconnaissance de son expérience professionnelle et de sa contribution au rayonnement artistique et culturel.

Le festival va rendre hommage aussi à l'artiste Malika Omari, et à travers elle, à l'ensemble des artistes marocains de sa génération et figures artistiques de renom qui ont marqué la scène artistique et marqué de leur empreinte la scène théâtrale.

Au programme de cet événement culturel figure également la présentation et du livre "Un théâtre de rupture, essai sur la jeune création théâtrale au Maroc" d'Ahmed Massaia.



«Le chemin du paradis» remporte le GP du Festival international du cinéma et immigration d'Oujda



«Le chemin du paradis», du Marocain Wahid Snouji, a remporté le Grand Prix de la 9^{ème} édition

du Festival international du cinéma et immigration d'Oujda, qui s'est clôturée samedi dans la soirée.

Le théâtre Mohammed VI d'Oujda a accueilli la cérémonie de clôture de ce festival, organisé par l'Association solidarité pour le développement et l'immigration sous le thème «Le rôle du cinéma dans le renforcement de la sécurité culturelle des sociétés».

Dans la même catégorie du long métrage, le film «Istrupya» du Palestinien Ahmed Hassounah a décroché le prix du meilleur scénario, alors que le prix spécial du jury est allé à «Sudani from Nigeria» de l'Indien Mohamed Zakariya.

Le jury de cette édition, présidé par le réalisateur marocain Fouad Souiba, a décerné le prix de la meilleure interprétation masculine à l'acteur Aziz Agazim pour sa per-

formance dans «Le chemin du paradis», alors que l'actrice tunisienne Soundous Bellahcen a remporté le prix de la meilleure interprétation féminine pour son rôle dans «Benzine» de Sarra Abidi.

Pour les courts métrages, le prix de la meilleure réalisation a récompensé le Turc Hakan Unal pour son film «Crack in the wall», alors que le prix du meilleur scénario est allé à «Asylum Ticket» du Syrien Mohamed Chamya, tandis que «May twenty seventh of this year» de l'Égyptien Mostafa Morad a décroché le grand prix de la catégorie.

Cette édition a connu la participation de 11 films, quatre longs métrages et sept courts métrages,

représentant le Maroc, la Tunisie, l'Algérie, la Libye, l'Égypte, la Syrie, la Turquie, les Pays-Bas, l'Inde et la Palestine. Le programme de ce festival, organisé en partenariat avec la direction régionale de la culture de l'Oriental, a comporté également une conférence autour du cinéma, une master class sur l'expérience cinématographique dans les pays d'accueil, des ateliers au profit des jeunes et la projection d'un film sur le Sahara marocain réalisé par Rabie Jouhari.

Par ailleurs, des hommages ont été rendus à l'acteur marocain, installé au Canada, Mohamed Amine Benjelloun et à l'acteur associatif installé en Belgique, Hicham El Kerout.

Onze Marocains parmi les nominés pour AFRIMA Awards 2021

Un total de onze artistes marocains sont nominés pour AFRIMA Awards 2021 selon une liste publiée récemment par la Commission de l'Union africaine (CUA) et le Comité international des All Africa Music Awards (AFRIMA). Les artistes Abir, Jaylan, Manal, Nada et Salma Rachid se lancent dans la course pour le prix de la "Meilleure artiste féminine d'Afrique du Nord".

La chanteuse Abir concourt également pour les prix du "Meilleur artiste africain dans la diaspora (féminin)" et du "Meilleur artiste, duo ou groupe de pop africaine", alors que Manal ambitionne aussi de remporter le prix de "l'Auteur-com-

positeur de l'année".

La catégorie du "Meilleur artiste masculin d'Afrique du Nord" attire la convoitise de Dizzy Dros, Hamza El Fadly, L7OR, Muslim et Zouhair Bahaoui. Quant à El Grande Toto, il est en compétition acharnée avec 9 autres chanteurs pour décrocher le prix de "l'Artiste africain le plus prometteur".

Le jury international d'AFRIMA, qui se compose de 13 membres, a reçu 8.880 candidatures au titre de l'édition 2021, un record. "Nous pensons avoir donné aux Africains et au monde entier les meilleures nominations et chansons", avait déclaré Hadja Kobele, membre du jury.

Les candidatures pour cette messe musicale, qui comprend 30 catégories continentales et 10 régionales, sont issues de 50 pays africains des cinq régions d'Afrique et de 10 pays d'Europe et d'Amérique du Nord, dont l'Espagne, le Royaume-Uni, les États-Unis d'Amérique, la France et le Portugal, entre autres.

L'AFRIMA Awards 2021 sera diffusé en direct sur 84 chaînes de télévision dans 109 pays depuis Lagos, au Nigeria, du 19 au 21 novembre prochain. Depuis 2014, l'AFRIMA est considéré comme la reconnaissance ultime de la musique africaine au niveau mondial.



Bouillon de culture

Festival "Taskiouine"

La ville de Taroudant a abrité du 22 au 24 octobre le Festival de la danse "Taskiouine" sous le thème: "Taskiouine : identité, authenticité et continuité".

Organisée en format hybride, cette manifestation est intervenue alors que l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a approuvé l'inscription de "Taskiouine sur la liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente, suite à l'engagement du Maroc pour la mobilisation des ressources humaines et matérielles nécessaires en faveur de cet art ancestral, indique un communiqué du ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication-Département de la Culture-.

Ce festival qui a connu la participation de 19 troupes, reflète les efforts entrepris au niveau national pour la sauvegarde de ce patrimoine et ce dans le respect total des engagements internationaux du Royaume, souligne la même source. A l'occasion de cet événement, un hommage a été rendu aux artistes Mohamed Ayt Bih et Mohamed Afkir.

Forum

Le Forum marocain des jeunes journalistes (FMJJ) organise un Focus Group, samedi à Rabat, sur le thème "Le pluralisme politique et culturel dans la presse nationale", avec la participation de représentants de la société civile et de journalistes professionnels.

Le Focus Group met en lumière trois axes différents, à savoir "La couverture médiatique des élections du 8 septembre dans les médias marocains", "Le pluralisme politique dans les médias publics: Les limites et les problématiques" et "Le pluralisme culturel dans les médias publics: les acquis et les défis", indique un communiqué conjoint du FMJJ et du National Endowment for Democracy (NED).

L'organisation de cet atelier s'inscrit dans le cadre du projet "Advocating Freedom of Expression", mis en œuvre par le Forum marocain des jeunes journalistes en partenariat avec le NED, selon la même source.

L'objectif de cet atelier est de "recueillir le plus grand nombre de points de vue sur la question du pluralisme dans nos médias nationaux, dans la perspective d'élaborer une vision globale et complète qui sera présentée au Parlement, au gouvernement et aux institutions en rapport avec les médias", a indiqué le président du FMJJ, Sami El-Moudni, cité dans le communiqué.

Présentation du 3^{ème} tome de "Mémoire, identité et patrie... mémoires de Dakhla"

Le 3^{ème} tome de l'ouvrage "Mémoire, identité et patrie...Mémoires de Dakhla" de l'acteur associatif Hassan Lahouidag a été présenté vendredi à Dakhla, à l'occasion du 46^{ème} anniversaire de la Marche verte.

Dans sa présentation du livre, l'auteur, qui est également président de l'Association de l'intégrité territoriale dans la région de Dakhla-Oued Eddahab, a souligné que ce 3^{ème} tome de l'ouvrage s'inscrit dans le sillage des derniers développements qu'a connus la question de l'intégrité territoriale, servant de plaidoyer au sujet de la marocanité du Sahara.

M. Lahouidag a également noté que cet ouvrage est une sorte de plaidoirie civile et s'inscrit dans le cadre de la diplomatie parallèle pour défendre la marocanité du Sahara, à même de réaffirmer la légitimité de la cause nationale et d'accélérer le règlement du conflit artificiel autour du Sahara marocain.

Ce nouvel ouvrage de 317 pages de

moyen format, comporte des analyses approfondies sur une série d'événements nationaux et plusieurs discours royaux, en plus de témoignages et de réactions qui s'articulent autour de la poursuite de la mobilisation nationale pour soutenir la première cause nationale, a-t-il précisé.

En incluant dans ce livre des analyses sur une série d'événements nationaux, M. Lahouidag a mis le cap sur une panoplie de thématiques, en l'occurrence "La société civile et la question du Sahara marocain", "L'intervention pacifique du Maroc à El Guerghuarat" et "L'histoire de la résistance et de l'Armée de libération au Sud du Maroc".

Il a aussi relevé que la troisième partie de l'ouvrage rappelle les faits marquants de l'année dernière, notamment les développements du dossier de l'intégrité territoriale, l'intervention pacifique du Maroc à El Guerghuarat et la diplomatie Royale avant-gardiste, ainsi que la poursuite de l'ouverture des consulats dans les provinces du Sud du Royaume.





Le sous-variant du Delta potentiellement plus contagieux

Selon les autorités britanniques



Les autorités sanitaires britanniques ont indiqué vendredi avoir placé sous surveillance le sous-variant du Delta se propageant au Royaume-Uni, qui semble plus transmissible mais pas plus dangereux, dans un contexte d'envolée des cas de Covid-19. Le variant "AY4.2" représentait

la semaine dernière 6% des cas au total au Royaume-Uni, a précisé dans son bulletin hebdomadaire la UK Health Security Agency, qui l'a classé comme "variant en cours d'investigation".

Il ne représente donc pas en l'état un "variant inquiétant". "Des éléments préliminaires semblent prouver qu'il présente un

taux de transmission plus élevé par rapport au Delta", a expliqué l'agence de santé publique britannique. "Des preuves supplémentaires sont nécessaires pour déterminer si c'est lié à un changement dans le comportement du virus ou aux conditions épidémiologiques", a-t-elle ajouté.

En revanche, ce variant "ne

semble pas causer de version plus grave de la maladie ou rendre les vaccins actuellement distribués moins efficaces", a-t-elle souligné. Ce variant provoque l'inquiétude au moment où le Royaume-Uni subit l'un des pires niveaux de contamination au monde.

Après avoir enregistré jeudi plus de 50.000 cas pour la pre-

mière fois en trois mois, il a recensé vendredi 49.298 cas et 180 décès, portant le bilan total de la pandémie à 139.326 morts dans le pays.

Malgré les appels de plus en plus pressants du monde médical, le Premier ministre Boris Johnson refuse de remettre en place certaines restrictions, telles le masque en intérieur, après avoir levé les dernières contraintes en juillet.

Le chef du gouvernement a néanmoins jugé vendredi "sensé" de porter le masque en intérieur, tout en rappelant que la priorité du gouvernement était de convaincre les plus de 50 ans de recevoir une troisième dose, alors que la campagne de rappel reste poussive. La vague actuelle est attribuée par certains scientifiques à l'absence de restrictions, à la baisse d'immunité des plus fragiles vaccinés très tôt au Royaume-Uni mais aussi à la faible vaccination des adolescents.

Selon la dernière étude hebdomadaire du Bureau national des statistiques, les taux de contamination sont les plus élevés chez les enfants en Angleterre, avec près de 8% des élèves du secondaires (11-16 ans) infectés mi-octobre, et 3,8% pour les 2-11 ans contre 1,79% pour l'ensemble de la population. Cela fait espérer un apaisement lors des vacances scolaires la semaine prochaine.

Le vaccin de Pfizer efficace à 90% chez les enfants de 5 à 11 ans

Le vaccin contre le Covid-19 de Pfizer est efficace à 90,7% pour prévenir les formes symptomatiques de la maladie chez les enfants âgés de 5 à 11 ans, a affirmé vendredi l'entreprise, dont la demande d'autorisation de son remède pour cette tranche d'âge doit être examinée la semaine prochaine aux États-Unis.

Le laboratoire a fourni à l'Agence américaine des médicaments (FDA) les résultats détaillés de ses essais cliniques, portant sur environ 2.250 enfants de 5 à 11 ans. Parmi eux, plus de 1.500 ont reçu le vaccin, et 750 un placebo. Les participants ont été suivis sur au moins deux mois après les injections. "L'efficacité du vaccin contre les formes symptomatiques confirmées du Covid-19 au moins 7 jours après la deuxième dose (...) était de 90,7%", a écrit Pfizer dans ce document.

Dans le détail, 3 enfants vaccinés ont développé le Covid-19, contre 16 avant reçu le placebo. "Il n'y a eu aucun

cas grave de la maladie ni aucun cas de MIS-C" (syndrome inflammatoire multisystémique pédiatrique) observés, a précisé Pfizer. Le dosage du vaccin pour les enfants a été adapté à 10 microgrammes par injection, contre 30 microgrammes pour les groupes plus âgés.

Deux injections sont administrées à trois semaines d'écart.

Le vaccin "a démontré un profil de sécurité favorable, une réponse immunitaire robuste contre tous les variants préoccupants, et une haute efficacité contre les formes symptomatiques du Covid-19 au cours d'une période où le variant Delta était dominant", a argumenté Pfizer.

La FDA doit également publier sa propre interprétation des données avant une réunion de son comité d'experts mardi, ce qui pourrait donner une indication sur sa position -- favorable, ou non, à une autorisation.

Jusqu'ici, l'alliance Pfizer-BioN-

Tech n'avait communiqué que des résultats portant sur la réponse immunitaire observée chez les enfants, à partir des niveaux d'anticorps détectés, mais pas sur l'efficacité.

Le laboratoire a précisé qu'aucun cas de myocardite, une inflammation du muscle cardiaque, n'avait été observé chez les enfants vaccinés.

Cet effet secondaire rare a été détecté chez les adolescents et jeunes adultes surtout masculins après l'injection de vaccins à ARN messager, et les autorités sanitaires avaient demandé à Pfizer d'étendre le nombre de participants aux essais sur les enfants pour pouvoir éventuellement le détecter.

Un autre groupe de 2.250 enfants a ainsi été recruté, qui a lui été suivi sur deux semaines et demie après la seconde injection. Aucun cas de myocardite n'a non plus été détecté chez les 1.500 enfants vaccinés de ce groupe supplémentaire.

Pfizer note que le nombre de par-

ticipants reste malgré tout trop petit pour détecter avec certitude ce risque. Mais le laboratoire rappelle que les données actuelles tendent à montrer que les 16-19 ans sont plus touchés que les 12-15 ans, laissant donc "raisonnablement" penser que le risque sera "encore plus faible" chez les 5-11 ans. Pfizer s'attend ainsi à "substantiellement" moins de cas de myocardites post-vaccination que d'hospitalisations pour Covid-19 dans cette tranche d'âge selon les taux actuels de transmission.

La plupart des effets secondaires observés durant les essais étaient une douleur au niveau de l'injection, de la fatigue, ou encore des maux de tête.

Pfizer a rappelé qu'environ 1,8 million de cas de Covid-19 ont été confirmés chez des enfants entre 5 et 11 ans aux États-Unis depuis le début de la pandémie, dont plusieurs milliers d'hospitalisations.

Ceux-ci constituent des "résér-

voirs importants" du virus, contribuant à la propagation de l'épidémie, a souligné le laboratoire. Et si les plus jeunes présentent moins de risque de développer des cas graves, 158 enfants de cette tranche d'âge sont malgré tout décédés du Covid-19 aux États-Unis, selon les chiffres des Centres de prévention et de lutte contre les maladies (CDC).

En cas de feu vert des autorités sanitaires américaines, les injections pourraient commencer dès début novembre aux États-Unis, la Maison Blanche ayant annoncé plus tôt cette semaine son plan pour la distribution ultra-rapide de millions de doses dans tout le pays.

Les 28 millions d'enfants américains entre 5 et 11 ans pourraient alors recevoir le vaccin dans des cabinets de pédiatres, pharmacies, hôpitaux pédiatriques et même dans certaines écoles, a fait savoir le gouvernement américain.

En Algérie, la stratégie d'étouffement du Hirak se durcit

La stratégie d'étouffement du Hirak, le mouvement de contestation politique et sociale, se durcit en Algérie, affirme le journal français *Le Monde*. Après les mesures d'élargissement de détenus du Hirak, via une grâce ou une mise en liberté provisoire, décidées en février puis en juillet, "les emprisonnements ont repris de plus belle".

Le site *Algerian Detainees*, qui fournit des informations sur les détenus d'opinions du Hirak, recensait 66 prisonniers en avril ; ils sont aujourd'hui 223, écrit le journal.

Et pour cela tous les motifs sont bons : allant de la diffusion d'informations susceptibles de provoquer la ségrégation et la haine dans la société, à la diffusion volontaire de fausses informations susceptibles d'attenter à l'ordre public, ou encore l'usage de divers moyens pour porter atteinte à la sûreté et l'unité nationale.

Mais, dans l'arsenal utilisé, l'accusation de terrorisme est venue s'ajouter aux charges habituelles d'atteinte à l'unité nationale et d'appel à attroupements non armés, relève *Le Monde*.

Ainsi, le 12 septembre, le journaliste et défenseur des droits humains Hassan Bouras a été placé sous mandat de dépôt pour "apologie du terrorisme". Arrêté le même jour à Alger, Mohamed Mouloudj, journaliste à Liberté, a été placé en détention préventive pour des liens présumés avec le Mouvement pour l'autodétermination de la Kabylie (MAK), classé comme organisation terroriste par les autorités algériennes.

Le 17 septembre, rappelle *Le Monde*, trois militants des droits humains bien connus à Oran – le syndicaliste universitaire Kaddour Chouicha, la journaliste Jamila Loukil



et son confrère Saïd Boudour – ont vu leur affaire transférée vers la division antiterroriste du tribunal de Sidi M'hamed, à Alger.

"Un signal particulièrement inquiétant : en cas de verdict de culpabilité, les peines peuvent aller jusqu'à vingt ans de prison", souligne le journal.

Selon le *Monde*, ce durcissement

a été consacré au plan juridique en juin par une ordonnance qui élargit de manière considérable la définition du terrorisme. L'article 87 bis du Code pénal algérien qualifie désormais de terrorisme le fait d'œuvrer ou d'inciter "à accéder au pouvoir ou à changer le système de gouvernance par des moyens non constitutionnels".

"L'objectif du régime est d'étouf-

fer toute velléité d'un retour du Hirak dans les rues, mais aussi sur les réseaux sociaux", affirme *Le Monde*, soulignant que les publications contestataires, critiques ou railleuses sur Facebook peuvent entraîner des poursuites et des emprisonnements.

D'ailleurs, poursuit le journal, Amnesty International a affirmé, dans un communiqué, fin septembre, que

"les autorités algériennes durcissent leur méthodes visant à réduire au silence la dissidence pacifique en s'appuyant sur des accusations liées au terrorisme".

Selon l'Organisation de défense des droits humains, "ce n'est qu'un écran de fumée pour dissimuler la répression sévère exercée contre le militantisme", conclut le journal.

Obama accuse les républicains de menacer la démocratie

Barack Obama a accusé samedi les républicains de menacer la démocratie avant une élection locale particulièrement serrée, vue comme un test national sur la popularité de Joe Biden au moment où il négocie àprement un plan massif d'investissements avec le Congrès.

L'ancien président s'était déplacé à Richmond, dans le sud conservateur de l'Etat, pour soutenir le démocrate Terry McAuliffe, 64 ans, candidat au poste de gouverneur de Virginie et qui est au coude-à-coude avec le républicain pro-Trump Glenn Youngkin, 54 ans, à l'approche du scrutin du 2 novembre.

Devant quelques centaines de jeunes militants enthousiastes, réunis à la Virginia Commonwealth University à Richmond, il a affirmé que M. Youngkin supprimerait des postes d'enseignants, qu'il réduirait l'accès à l'avortement et qu'il apporterait son soutien aux affirmations de Donald

Trump qui prétend que l'élection présidentielle lui a été volée.

"A ma connaissance, le principal message de l'adversaire de Terry est qu'il est un type comme tout le monde parce qu'il porte une laine polaire. Et il accuse les écoles de laver le cerveau de nos enfants", a-t-il souligné. "Il a aussi dit qu'il voulait faire vérifier les machines à voter utilisées lors du dernier scrutin. (...) Et nous sommes supposés croire qu'il va défendre notre démocratie?"

Joe Biden a remporté la Virginie avec 10 points d'avance en 2020 et les républicains n'ont pas remporté d'élection dans cet Etat depuis 2009, mais l'avance de Terry McAuliffe dans les sondages a fondu au fil des semaines, et elle atteint désormais la marge d'erreur.

M. Obama, qui reste le démocrate le plus populaire aux Etats-Unis cinq ans après avoir quitté la Maison Blanche, voulait galvaniser les électeurs afro-américains, un électoral clé

de cet Etat du sud, notamment dans la région de Richmond où l'un des plus importants symboles du passé esclavagiste du pays, la statue du général confédéré Robert Lee, n'a été déboulonnée que le mois dernier.

Reconnaissant comprendre pourquoi on peut être "fatigué" de la politique, il a rappelé avoir rencontré lors de sa première campagne présidentielle qui l'a porté à la Maison Blanche en 2008 une électricité afro-américaine de 106 ans qui s'était mobilisée pour lui. "Et je me suis dit, si elle n'est pas fatiguée, je n'ai pas le droit d'être fatigué", a-t-il ajouté. "Si John Lewis (figure de la lutte pour les droits civiques décédé en 2020, ndr) n'était pas fatigué, nous n'avons pas le droit d'être fatigués", a-t-il martelé sous les applaudissements.

"Je suis ici en Virginie parce que je pense que la Virginie fera en fin de compte le bon choix", a-t-il poursuivi. "Je pense qu'ici en Virginie, vous allez montrer au reste du pays,

et au monde, que nous ne nous laisserons pas aller à nos pires instincts. Nous ne reviendrons pas à un passé qui a fait tant de mal, nous irons de l'avant avec des gens comme Terry pour nous guider".

Avant M. Obama, la Première dame Jill Biden, la vice-présidente Kamala Harris et l'une des étoiles montantes du parti démocrate, Stacey Abrams, se sont déplacés en Virginie pour faire campagne pour M. McAuliffe.

Le président américain lui-même y est attendu la semaine prochaine. Une victoire de M. McAuliffe donnerait de l'élan au programme d'investissements massifs que l'aile gauche du parti démocrate cherche à faire passer au Congrès.

Un échec pourrait inciter à davantage de prudence l'aile modérée du parti qui hésite encore à approuver quelque 3.000 milliards de dollars de dépenses. M. Youngkin s'est concentré sur les écoles, faisant cam-

pagne contre le masque obligatoire honni par les électeurs de Donald Trump.

Jusqu'ici, il a soigneusement évité d'apporter son soutien aux affirmations de l'ancien président qui prétend que l'élection lui a été volée. M. Trump ne s'est pas rendu en Virginie. Il s'était joint virtuellement le 13 octobre à un meeting de campagne pro-Youngkin auquel participait notamment son ancien conseiller Steve Bannon. M. McAuliffe, qui a pris le micro avant M. Obama, a promis de travailler avec des républicains "raisonnables" pour améliorer la situation en Virginie.

"Je travaillerai avec vous mais laissez-moi vous dire une chose aujourd'hui: Glenn Youngkin n'est pas un républicain raisonnable. Pour moi, c'est Donald Trump en pantalon beige", a-t-il dit. "Voulons-nous une marionnette de Donald Trump comme gouverneur? Non, nous ne voulons pas!".

Le jeu de rattrapage de l'inflation

HORIZONS

L'inflation est désormais à une des journaux du monde entier, et pour cause. Les prix de plus en plus de biens et de services augmentent d'une manière jamais vue depuis des décennies. Cette poussée inflationniste, accompagnée de pénuries d'approvisionnement réelles et redoutées, alimente à la fois l'anxiété des consommateurs et des producteurs. En menaçant également d'aggraver les inégalités et de faire dérailler une reprise économique durable et inclusive indispensable après la pandémie de Covid-19, cela devient également un problème politique brûlant.

Pour leur part, les décideurs des banques centrales du Royaume-Uni et des États-Unis ont commencé à s'éloigner du récit de l'inflation «transitoire». (La transition cognitive à la Banque centrale européenne est moins prononcée, ce qui est logique, étant donné que la dynamique de l'inflation y est moins prononcée.) Mais le pivot est loin d'être terminé et pas assez rapide, en particulier à la Réserve fédérale américaine, l'institution monétaire la plus puissante et la plus importante d'un point de vue systémique. Les retards du Congrès approuvant les mesures visant à augmenter la productivité et à améliorer la participation au marché du travail n'aident pas non plus.

Les raisons de la hausse de l'inflation sont bien connues. Une demande soutenue se heurte à une offre inadéquate - résultat de chaînes de transport et d'approvisionnement perturbées, de pénuries de main-d'œuvre et d'une pénurie d'énergie.

Bien que notable, cette flambée des prix n'annonce pas un retour à un scénario des années 70 de taux d'inflation à deux chiffres. L'indexation rigide des prix de revient est plus rare de nos jours. Les conditions initiales de formation des anticipations inflationnistes sont beaucoup moins instables. Et la crédibilité des banques centrales est beaucoup plus élevée, bien qu'elle soit actuellement confrontée à son test le plus sévère depuis des décennies.

Mais l'inflation sera néanmoins beaucoup plus prononcée que ne l'avaient pensé les hauts responsables de la Fed lorsqu'ils ont à plusieurs reprises rejeté les pressions croissantes sur les prix comme un phénomène temporaire. Même aujourd'hui, leurs prévisions d'inflation - bien qu'ayant déjà été revues à la hausse plusieurs fois - sous-estiment encore ce qui les attend.

Les anticipations d'inflation basées sur des enquêtes compilées par la Réserve fédérale de New York ont dépassé les 4% à un et à trois ans. Les tendances d'inflation induite par les coûts s'élargissent. Les taux de démis-



sion parmi les travailleurs américains ont atteint des niveaux record, car les employés se sentent plus à l'aise de quitter leur emploi pour rechercher des postes mieux rémunérés ou trouver un meilleur équilibre travail-vie personnelle. On parle de plus en plus de grèves. Et tout cela est exacerbé par le fait que les consommateurs et les entreprises avancent la demande future, principalement en réponse aux inquiétudes concernant les pénuries de produits et la hausse des prix.

La poussée d'inflation actuelle fait partie d'un changement structurel général du paradigme macroéconomique mondial. Nous sommes passés d'une situation de demande globale déficiente à une situation de demande globalement bonne. Notamment, les ventes au détail aux États-Unis ont augmenté de 13,9% en glissement annuel plus que prévu en septembre, indiquant qu'il reste encore quelques poches de pouvoir d'achat refoulé qui se traduisent en demande effective.

Bien sûr, cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de problèmes concernant la composition de la demande qui doivent être traités. L'inégalité, non seulement des revenus et de la richesse, mais aussi des opportunités, reste une

préoccupation urgente.

Une inflation plus élevée et plus persistante souligne ces préoccupations, car ses implications sont multiples - économiques, financières, institutionnelles, politiques et sociales. Ces effets se révéleront de plus en plus inégaux dans leur impact, frappant particulièrement les pauvres. À l'échelle mondiale, les retombées de la poussée inflationniste risquent de faire sortir certains pays en développement à faible revenu d'une voie séculaire de convergence économique.

Tout cela rend encore plus important pour la Fed et le Congrès d'agir rapidement pour s'assurer que la phase inflationniste actuelle ne finisse pas par saper inutilement la croissance économique, accroître les inégalités et alimenter l'instabilité financière. Une réduction marquée des mesures de relance monétaire, fonctionnant toujours en mode hyper-urgence, est nécessaire, malgré le calendrier malchanceux qui régit le passage au nouveau cadre politique de la Fed. Et les législateurs américains peuvent apporter leur aide en agissant plus énergiquement sur des initiatives d'amélioration de l'offre, tant pour le capital que pour le travail, qui relèvent

directement de leur domaine. Cela signifie adopter des mesures pour moderniser les infrastructures, augmenter la productivité et augmenter la participation au marché du travail.

Les décideurs devraient également renforcer la réglementation prudentielle et la supervision du secteur financier, en particulier du système non bancaire. Et, étant donné les pressions plus fortes sur les marges bénéficiaires des entreprises et la capacité supérieure des grandes entreprises à gérer les ruptures d'approvisionnement, elles devront surveiller de près la concentration des entreprises.

C'est une bonne nouvelle qu'après avoir mal interprété initialement et de manière persistante la dynamique de l'inflation américaine, de plus en plus de responsables de la Fed commencent maintenant à comprendre la situation. La Fed serait bien avisée de rattraper son retard encore plus rapidement. Sinon, il se retrouvera au milieu d'un jeu de blâme qui érodera davantage la crédibilité politique et sa position politique.

Par Mohamed A. El-Erian
Président du *Queens' College*
de l'*Université de Cambridge*

Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable (ONEE) Branche Eau Direction Régionale DRAA-TAFILALET Avis d'Appel d'Offres ouverts N° 78 DRD/CA/AMD/3/2021 Séance publique La Direction Régionale DRAA-TAFILALET de l'ONEE-Branche Eau, sise à Meknès lance l'appel d'offres ouvert relatif à l'entretien du réseau d'assainissement liquide au centre de Zagora, - Province de Zagora - Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation. L'estimation du coût des prestations s'élève à : 300.000,00 DH TTC. Le montant du cautionnement provisoire est fixé à : 3.000,00 DH, ou son équivalent en devise librement convertible. Cette consultation est ouverte uniquement aux petites et moyennes entreprises nationales telles que définies par l'article n°1 de la loi n°53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprise. Le dossier d'appel d'offres est téléchargeable sur le

portail marocain des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse suivante : Bureau d'Ordre de la Direction Régionale DRAA-TAFILALET de l'ONEE-Branche Eau Adresse : 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès. Tél : (05)35520508 Fax : (05)35524195 Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux candidats. Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être : - Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale DRAA-TAFILALET de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis. - Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale DRAA-TAFILALET de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès avant la date et heure de la séance

d'ouverture des plis. - Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis. L'ouverture publique des plis aura lieu le Mercredi 24 Novembre 2021 à 10 H 00 à la Direction Régionale DRAA-TAFILALET de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès. L'ouverture des enveloppes se fait en un seul temps. Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les documents y afférents, contacter La Division Achats de la Direction Régionale DRAA-TAFILALET de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès: - Fax : 05.35.52.41.95 - Email : yramchoun@onee.ma; abouazi@onee.ma, Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats). N° 9010/PC

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
REGION CASABLANCA - SETTAT
DIRECTION PROVINCIALE D'EL JADIDA

AVIS DES CONSULTATIONS ARCHITECTURALES
N° : 05J/CA/INV/2021, 06J/CA/INV/2021 et 07J/CA/INV/2021

Le 17/11/2021 à 10h, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale d'El-Jadida M.E.N.P.S relevant de l'AREF Casablanca - Settat, Boulevard Ibn Toumert El Jadida 24000, à l'ouverture des plis relatifs aux Consultations Architecturales ayant pour objet :

Contrat n°	Objet	Le budget prévisionnel maximum, hors taxes
05J/CA/INV/2021	Les Etudes Architecturales et le Suivi des Travaux de Construction du Lycée Collégial YACOB EL MANSOUR à La Commune Territoriale Zaouiat Lakouacem, Province d'El Jadida	5 900 000.00 Dirhams HT (Cinq Millions Neuf cent Mille Dirhams Hors Taxes)
06J/CA/INV/2021	Les Etudes Architecturales et le Suivi des Travaux de Construction de l'Ecole Primaire ETTABARI à la commune territoriale Moulay Abdellah, Province d'El Jadida	5 000 000.00 Dirhams HT (Cinq Millions Dirhams Hors Taxes)
07J/CA/INV/2021	Les Etudes Architecturales et le Suivi des Travaux de Construction du LYCEE COLLEGIAL IBN HAYTAM Commune territoriale EL JADIDA, Province d'El Jadida	6 583 334.000Dirhams HT (Six Millions Cinq Cent Quatre-vingt-trois Mille Trois Cent Trente Quatre Dirhams Hors Taxes)

Les dossiers des consultations architecturales peuvent être retirés auprès du Service Constructions, Equipements et Patrimoine à la Direction Provinciale d'El-Jadida, il peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada Aloula 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au Service Constructions, Equipements et Patrimoine à la direction provinciale d'El Jadida.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».
- Une réunion sera prévue le 05/11/2021 à 10h à la Direction Provinciale d'El Jadida

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 au règlement de consultation architecturale N°9011/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
REGION CASABLANCA - SETTAT
DIRECTION PROVINCIALE D'EL JADIDA

AVIS DES APPELS D'OFFRES OUVERTS N° 19J/INV/2021

Le 19/11/2021 à 10h, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction provinciale du M.E.N.P.S à El Jadida, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant : **LES ETUDES TECHNIQUES ET LE SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION EN TROIS (03) LOTS :**

N° Lot	OBJET	Estimation des études du maître d'ouvrage TTC
Lot 1	Etudes techniques et le suivi tous corps d'état des travaux de construction du Lycée Collégial YACOB EL MANSOUR à la commune territoriale Zaouiat Lakouacem, Province d'El Jadida	100 000.00 Cent mille Dirhams
Lot 2	Etudes techniques et le suivi tous corps d'état des travaux de construction de l'Ecole Primaire ETTABARI à la commune territoriale Moulay Abdellah, Province d'El Jadida	90 000.00 Quatre Vingt Dix Mille dirhams
Lot 3	Etudes techniques et le suivi tous corps d'état des travaux de construction du LYCEE COLLEGIAL IBN HAYTAM Commune territoriale EL JADIDA, Province d'El Jadida	120 000.00 Cent vingt mille Dirhams

Le dossier des appels d'offres peut être retiré de la direction provinciale du M.E.N.P.S à El Jadida, service des Constructions, Equipement et Patrimoine, Bd Ibn Toumert. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des Constructions, Equipement et Patrimoine
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit envoyer, par courrier électronique au portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

- * Pour les entreprises installées au Maroc : Le certificat de qualification et de classification ou sa copie conforme à l'originale, délivré par le Département ministériel chargé de l'Equipement. Les concurrents doivent fournir le certificat de qualification et de classification suivant : domaine d'activité : D14, D15, et D16
- * Pour les entreprises non installées au Maroc : Doit présenter le dossier technique conformément aux spécifications du règlement de consultation.

N°9012/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
REGION CASABLANCA - SETTAT
DIRECTION PROVINCIALE D'EL JADIDA

AVIS DES APPELS D'OFFRES OUVERTS N° 20J/INV/2021

Le 19/11/2021 à 11h, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction provinciale du M.E.N.P.S à El Jadida, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, qui a pour objet : **LE CONTROLE TECHNIQUE ET LE SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION EN TROIS (03) LOTS :**

N° Lot	OBJET	Estimation des études du maître d'ouvrage TTC
Lot 1	Le contrôle technique et le suivi des travaux de construction du Lycée Collégial YACOB EL MANSOUR à la commune territoriale Zaouiat Lakouacem, Province d'ElJadida	70 000.00 soixante dix mille dirhams TTC
Lot 2	Le contrôle technique et le suivi des travaux de construction de l'Ecole Primaire ETTABARI à la commune territoriale Moulay Abdellah, Province d'ElJadida	60 000.00 Soixante mille dirhams TTC
Lot 3	Le contrôle technique et le suivi des travaux de construction du Lycée Collégial IBN HAYTAM à la commune territoriale El Jadida, Province d'ElJadida	80 000.00 Quatre vingt mille dirhams TTC

Le dossier des appels d'offres peut être retiré de la direction provinciale du M.E.N.P.S à El Jadida, Service des Constructions, Equipements et Patrimoine, Bd Ibn Toumert. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des Constructions, Equipement et Patrimoine
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit envoyer, par courrier électronique au portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 5 et 6 du règlement de consultation.

- * Pour les entreprises non installées au Maroc ; elles doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°9013/PA

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)

Branche Eau
DIRECTION REGIONALE DU TENSIFT
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 70/DR2/2021
Séance publique

La Direction Régionale du Tensift de l'ONEE- Branche Eau, sise à Marrakech, lance le présent appel d'offres qui concerne l'acquisition des équipements de protection pour la Direction Régionale de l'ONEE Branche Eau-Région-Tensift

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

Cette consultation est ouverte uniquement aux petites et moyennes entreprises (PME) nationales, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs.

L'estimation du coût des prestations s'élève à 249 999,60 DH TTC

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 3 000,00 DH ou son équivalent en devise librement convertible.

Le dossier d'appel d'offres est téléchargeable sur le portail marocain des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse suivante :

- Bureau Achats de la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE – Branche Eau, Boulevard Mohamed V- Angle Rue Badr, Gueliz-Marrakech. Tél: 05 24 43 93 46 - 05 24 42 07 31 Fax: 05 24 43 91 09.

Le dossier d'appel d'offres

est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE – Branche Eau, sise à Marrakech, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE – Branche Eau, sise à Marrakech avant la date et heure de la séance d'ouverture des plis.

- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Jeudi 25 Novembre 2021 à 09 :30 heures L'ouverture des enveloppes se fait en un seul temps

Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les documents y afférents, contacter la Division achats de la Direction Régionale de Tensift de l'ONEE- Branche Eau – Adresse : cité ci-dessus

- Email : rjdoua@onee.ma
Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE – Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise – rubrique Achats).

N° 9017/PC

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)

Branche Eau
DIRECTION REGIONALE DU TENSIFT
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 71/DR2/2021
Séance publique

La Direction Régionale du Tensift de l'ONEE- Branche Eau, sise à Marrakech, lance le présent appel d'offres qui concerne les Travaux de maintenance des équipements des postes de chloration au niveau des centres relevant de secteur de production Marrakech - El Kelaa des sraghnas - Rhamna SP2/1

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

L'estimation du coût des prestations s'élève à 800 000,00 DH TTC
Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 8 000,00 DH ou son équivalent en devise librement convertible.

Le dossier d'appel d'offres est téléchargeable sur le portail marocain des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse suivante :

- Bureau Achats de la Direction Régionale de Tensift de l'ONEE – Branche Eau, Boulevard Mohamed V- Angle Rue Badr, Gueliz-Marrakech. Tél: 05 24 43 93 46 - 05 24 42 07 31 Fax: 05 24 43 91 09.

Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions

du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE – Branche Eau, sise à Marrakech, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE – Branche Eau, sise à Marrakech avant la

date et heure de la séance d'ouverture des plis.

- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Jeudi 25 Novembre 2021 à 09 :30 heures L'ouverture des enveloppes se fait en un seul temps

Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les docu-

ments y afférents, contacter la Division achats de la Direction Régionale de Tensift de l'ONEE- Branche Eau – Adresse : cité ci-dessus

- Email : rjdoua@onee.ma
Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE – Branche Eau à l'adresse :

<http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise – rubrique Achats).

N° 9018/PC

ROYAUME DU MAROC

MINISTRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU

DIRECTION GENERALE DE LA METEOROLOGIE

DIRECTION REGIONALE METEOROLOGIQUE DU CENTRE OUEST

AVIS RECTIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT

N°2/2021/DRMCO/BG

.Séance publique.

Le Directeur de la Région Météorologique du Centre Ouest à Casablanca informe tous les concurrents que l'avis d'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° N°2/2021/DRMCO/BG relatif à la fourniture, l'installation et la mise en service d'un système d'automatisation de l'observation météorologique de l'aéroport Essaouira-Mogador et sa maintenance (Préfecture Essaouira).

a été rectifié comme suit :

- Le 17/11/2021 à 10 heures il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouest à Casablanca, Angle Boulevard Sidi Abderrahmane et Moulay Ali chrif cité de l'air B.P 20030 Hay Salam CIL HAY HASSANI à Casablanca, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix N°2/2021/DRMCO/BG, relatif à la fourniture, l'installation et la mise en service d'un système d'automatisation de l'observation météorologique de l'aéroport Essaouira-Mogador et sa maintenance (Préfecture Essaouira).

Le reste est sans changement.

N°9014/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU

DIRECTION GENERALE DE LA METEOROLOGIE

DIRECTION REGIONALE METEOROLOGIQUE DU CENTRE OUEST

AVIS RECTIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT

N°4/2021/DRMCO/BG

.Séance publique.

Le Directeur de la Région Météorologique du Centre Ouest à Casablanca informe tous les concurrents que l'avis d'appel d'offres sur offres de prix N°4/2021/DRMCO/BG, relatif à la fourniture, l'installation et la mise en service d'un système d'automatisation de l'observation météorologique de l'aéroport Benslimane et sa maintenance (Préfecture Benslimane).

a été rectifié comme suit :

- Le 17/11/2021 à 14 heures il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouest à Casablanca, Angle Boulevard Sidi Abderrahmane et Moulay Ali chrif cité de l'air B.P 20030 Hay Salam CIL HAY HASSANI à Casablanca, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix N°4/2021/DRMCO/BG relatif à la fourniture, l'installation et la mise en service d'un système d'automatisation de l'observation météorologique de l'aéroport Benslimane et sa maintenance (Préfecture Benslimane).

Le reste est sans changement.

N°9015/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE LA SANTE
CENTRE HOSPITALO- UNIVERSITAIRE IBN ROCHD

AVIS RECTIFICATIF ET DE REPORT N° 4

DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT

N°075/2021/CHUIRC

Le Directeur du Centre Hospitalo-universitaire Ibn Rochde Casablanca, informe le public que des modifications sont introduites dans le dossier de l'appel d'offres n° 075/2021/CHUIRC « ACHAT DU MATERIEL MÉDICO-TECHNIQUE », comme suit :

Le descriptif technique du lot n° 174 : **Respirateur amagnétique pour IRM**

- 1- Il s'agit de tuyaux pour patient
- 2- Ils sont réutilisables (stérilisants)
- 3- On aura besoin de 50 tuyaux patients répartis comme suit :
 - 45 pour adultes
 - 5 pour enfants

Ainsi, la date d'ouverture des plis prévue le 28/10/2021 à 10 h est reportée au 09/11/2021 à 12 h et la date de dépôt de la documentation prévue le 27/10/2021 avant 14 h est reportée au plus tard le 08/11/2021 avant 14 h.

Le dossier d'appel d'offres modifié peut être retiré du service des Equipements et Fournitures de la Direction du Centre Hospitalier Ibn Rochd, sis à 8, Rue Lahcen EL ARJOUN- Casablanca, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics « www.marchespublics.gov.ma ».

N°9016/PA

Constitution
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 05/10/2021, il a été établis les statuts d'une société SARL-AU dont les caractères sont les suivantes :
Dénomination : «MOUABDOU TRAVAUX» SARL-AU
Siège social:
DOUAR AICHOUNE AGHBAL AHFIR.
Capital social : 50.000,00 Dhs divisé en 500 parts sociales de 100 Dhs chacune attribués comme suit :
Mr ABDOUNI MOUSSA: 50.000,00 Dh.
Durée: 99ans.
Objet :
ENTREPRENEUR DE TRAVAUX DIVERS OU CONSTRUCTIONS.
Gérance: La société sera gérée pour une durée indéterminée par Mr ABDOUNI MOUSSA.
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de 1er Instance de Berkane le 14/10/2021 sous n° 601/2021.

N° 9019/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Culture et des Sports
Département de la Jeunesse et des Sports
Secrétariat général
Direction régionale Fès / Meknès
Direction provinciale de Boulemane
APPEL D'OFFRES
OUVERT SUR OFFRE DES PRIX N° : 01 / DPMCJSB / 2021

Le 17/11/2021 à 10h 30, il sera procédé dans le bureau du directeur provincial du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, département de la jeunesse et des sports de Boulemane à Missour à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : Travaux d'aménagement et d'installation du centre éducatif de Boulemane relevant du Ministère de la Culture de la Jeunesse et des Sports de Boulemane à Missour.

(LOT UNIQUE)
Cautionnement provisoire est fixé à : 81.000,00DHS (Quatre Vingt et Un mille dirhams).

Les estimations des couts des prestations sont fixées à la somme suivante : 2 704 224,24 Dhs« Deux Million Sept Cent Quatre Mille Deux Cent Vingt Quatre Dirhams , 24 Cts » TTC.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de comptabilité de direction provinciale du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, département de la jeunesse et des sports de Boulemane à Missour ,
Il peut également être téléchargé à partir du portail des marches de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers

des concurrents doivent être conforme aux dispositions de l'article 29 du Décret n° 2-12-349 du 08 Joumada-I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau de comptabilité de la direction provinciale du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, département de la jeunesse et des sports de Boulemane à Missour ,
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis
- Soit déposer leurs offres par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de la consultation.
NB : les échantillons doivent être déposés à la direction provinciale du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, département de la jeunesse et des sports de Boulemane à Missour, Avant 16.30h du jour de travail avant la date fixé d'ouverture des plis. prévu par l'article 34 du décret relatif au marché public.

N° 9020/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Culture et des Sports
Département de la Jeunesse et des Sports
Secrétariat général
Direction régionale Fès / Meknès
Direction provinciale de Boulemane
APPEL D'OFFRES
OUVERT SUR OFFRE DES PRIX N° : 02 / DPMCJSB / 2021

Le 17/11/2021 à 11 h 30, il sera procédé dans le bureau du directeur provincial du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, département de la jeunesse et des sports de Boulemane à Missour à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : Travaux d'aménagement et d'installation Terrain sportif de Missour relevant au Ministère de la Culture de la Jeunesse et des Sports de Boulemane à Missour (LOT UNIQUE)
Cautionnement provisoire est fixé à : 67.000,00DHS (Soixante Sept mille dirhams).

Les estimations des couts des prestations sont fixées à la somme suivante : 2.242.501,20 Dhs « Deux millions deux cent quarante deux mille cinq cent un dirhams,20 cts» TTC.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau

de comptabilité de direction provinciale du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, département de la jeunesse et des sports de Boulemane à Missour ,
Il peut également être téléchargé à partir du portail des marches de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions de l'article 29 du Décret n° 2-12-349 du 08 Joumada-I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau de comptabilité de la direction provinciale du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, département de la jeunesse et des sports de Boulemane à Missour ,
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis
- Soit déposer leurs offres par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 04 par le règlement de la consultation.
NB : les échantillons doivent être déposés à la direction provinciale du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, département de la jeunesse et des sports de Boulemane à Missour, Avant 16.30h du jour de travail avant la date fixé d'ouverture des plis. prévu par l'article 34 du décret relatif au marché public.

N° 9021/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Culture et des Sports
Département de la Jeunesse et des Sports
Secrétariat général
Direction régionale Fès / Meknès
Direction provinciale de Boulemane
APPEL D'OFFRES
OUVERT SUR OFFRE DES PRIX N° : 03 / DPMCJSB / 2021

Le 17/11/2021 à 12h 30, il sera procédé dans le bureau du directeur provincial du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, département de la jeunesse et des sports de Boulemane à Missour à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : Travaux d'aménagement et d'installation de la salle couverte DES SPORTS Missour relevant au Ministère de la Culture de la Jeunesse et des Sports de

Boulemane à Missour. (LOT UNIQUE)
Cautionnement provisoire est fixé à : 86.000,00DHS (Quatre Vingt Six mille dirhams).

Boulemane à Missour. (LOT UNIQUE)
Cautionnement provisoire est fixé à : 86.000,00DHS (Quatre Vingt Six mille dirhams).

Les estimations des couts des prestations sont fixées à la somme suivante : 2 887 352,40 Dhs« deux millions huit cent quatre vingt sept mille trois cent cinquante deux dirhams , 40 cts » TTC.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de comptabilité de direction provinciale du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, département de la jeunesse et des sports de Boulemane à Missour ,
Il peut également être téléchargé à partir du portail des marches de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions de l'article 29 du Décret n° 2-12-349 du 08 Joumada-I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau de comptabilité de la direction provinciale du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, dé-

partement de la jeunesse et des sports de Boulemane à Missour ,

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis
- Soit déposer leurs offres par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 04 par le règlement de la consultation.

NB : les échantillons doivent être déposés à la direction provinciale du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, département de la jeunesse et des sports de Boulemane à Missour, Avant 16.30h du jour de travail avant la date fixé d'ouverture des plis. prévu par l'article 34 du décret relatif au marché public.

N° 9022/PA

FICOGEISS SARL AU
Immeuble Berrahou 2
etage Appt 3 Missour
Sté IRRITRAC AHLAM SARL AU
Tandit 12 Outat El Haj
Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27/08/2021 à Tandit, il a été constitué une société à responsabilité limitée d'association unique ayant les caractéristiques suivantes :

1) la dénomination : Sté IRRITRAC AHLAM SARL AU
2) Siège social : Tandit 12 Outat El Haj
3) L'objet social : la société se fixe pour objet tant pour son compte que pour le compte de tiers au Maroc ou à l'étranger :

• Travaux divers ou construction ;
• Gestion d'exploitation agricole ;

4) Capital social : le capital est fixé à 100.000,00 dirhams divisé en 1000 parts sociales de 100 dirhams chacune réparties comme suit : Mlle EL HACHADY AHLAM1000 parts
Total 1000 parts

la gérance : la société est gérée et administrée par Mlle EL HACHADY AHLAM pour une durée illimitée
5) la durée : 99 ans à compter du jour de sa constitution définitive.

Le dépôt légal est effectué à la cour de première instance de Boulemane à Missour sous n° 308/2019 en date du 13/09/2021

N°9023 /PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
REGION CASABLANCA - SETTAT
DIRECTION PROVINCIALE D'EL JADIDA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX
N° 211/INV/2021 (Séance publique)

Le 19/11/2021 à 12h, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction provinciale du M.E.N.F.P.E.S.R.S à El Jadida, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° 211/INV/2021, qui a pour objet : **L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DES SOLS DE FONDATION ET LA RÉCEPTION DES FONDS DE FOUILLES ET LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX ET LE SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION EN TROIS (03) LOTS :**

N° Lot	OBJET	Estimation des études du maître d'ouvrage
Lot 1	L'Étude géotechnique des sols de fondation et la réception des fonds de fouilles et le contrôle de la qualité des matériaux et le suivi des travaux de construction du Lycée Collégial YACCOUB EL MANSOUR à la commune territoriale Zaouiat Lakouacem, Province d'El Jadida	70 000,00 soixante-dix mille dirhams TTC
Lot 2	L'Étude géotechnique des sols de fondation et la réception des fonds de fouilles et le contrôle de la qualité des matériaux et le suivi des travaux de construction de l'école Primaire ETTABARI à la commune territoriale Moulay Abdellah, Province d'El Jadida	60 000,00 Sixante mille dirhams TTC
Lot 3	L'Étude géotechnique des sols de fondation et la réception des fonds de fouilles et le contrôle de la qualité des matériaux et le suivi des travaux de construction du Lycée Collégial IBNHAYTAM à la commune territoriale El Jadida, Province d'El Jadida	80 000,00 Quatre-vingt mille dirhams TTC

Le dossier des appels d'offres peut être retiré de la direction provinciale du MENFPESRS à El Jadida, service des Constructions, Equipement et Patrimoine, Bd Ibn Tourment. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des Constructions, Equipement et Patrimoine
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit envoyer, par courrier électronique au portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 4 du règlement de consultation.

* Pour les entreprises non installées au Maroc ; elles doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

Les candidats doivent fournir une copie certifiée conforme à l'originale du certificat d'agrément dans le domaine d'activité comme suit :

Activité	Qualifications demandées	Catégorie
ETUDES GEOTECHNIQUES DES BATIMENTS COURANTS	EG.1	4
CONTROLE DES TRAVAUX DE BATIMENTS COURANTS	CQ.1	4

N°9024 /PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
Du préscolaire et des sports
A.R.E.F. Marrakech Safi
Direction Provinciale de Rhamna



المملكة المغربية
وزارة التربية الوطنية والتعليم الأولي والرياضة
الأكاديمية الجهوية للتربية والتكوين مراكش آسفي
الجهة الإقليمية: الرخامنة

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DES PRIX N° AOO 28/RH/2021/INV**
(Séance publique)

Le 16/11/2021, à 10 heures 20min, il sera procédé dans la salle de réunion de la direction provinciale de Rhamna relevant de l'AREF MS, à hay Ryad Benguerir, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix N° AOO 28/RH/2021/INV relatif à :

DÉSIGNATION	MONTANT DE L'ESTIMATION DES TRAVAUX TTC	CAUTIONNEMENT PROVISOIRE
TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET MISE À NIVEAU DES ÉCOLES PRIMAIRES ET LYCÉES COLLEGIUAUX RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE RHAMNA.	1 500 000.00 Dhs (Un million cinq cent dirhams)	40 000.00Dhs (Quarante mille dirhams)

Les dossiers des appels d'offre peuvent être retirés du Service des Affaires Administratives et Financières Constructions Equipements Et Patrimoine - Bureau des marchés - de la Direction provinciale de RHAMNA, Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leur pli contre récépissé dans le bureau des marchés au Service des Affaires Administratives et Financières Constructions Equipements Et Patrimoine ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 4 et 12 du règlement de la consultation.

En plus de :

- * Les entreprises installées au Maroc doivent fournir Une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivant : **Secteur A, Qualification A.5, Classe 4.**
- * Les entreprises non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N.B Les concurrents peuvent faire aussi un dépôt électronique au niveau du portail des marchés publics

N°9030 /PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
Du préscolaire et des sports
A.R.E.F. Marrakech Safi
Direction Provinciale de Rhamna



المملكة المغربية
وزارة التربية الوطنية والتعليم الأولي والرياضة
الأكاديمية الجهوية للتربية والتكوين مراكش آسفي
الجهة الإقليمية: الرخامنة

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DES PRIX N° AOO 29/RH/2021/INV**
(Séance publique)

Le 16/11/2021, à 10 heures 30min, il sera procédé dans la salle de réunion de la direction provinciale de Rhamna relevant de l'AREF MS, à hay Ryad Benguerir, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix N° AOO 29/RH/2021/INV relatif à :

DÉSIGNATION	MONTANT DE L'ESTIMATION DES TRAVAUX TTC	CAUTIONNEMENT PROVISOIRE
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET D'AGENCEMENT DES ÉCOLES PRIMAIRES ,CENTRES PÉDAGOGIQUES INTÉGRÉS ET LYCÉES COLLEGIUAUX AUX COMMUNES TERRITORIALES RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE RHAMNA.	2 100 000.00 Dhs (Deux million cent mille dirhams)	40 000.00Dhs (Quarante mille dirhams)

Les dossiers des appels d'offre peuvent être retirés du Service des Affaires Administratives et Financières Constructions Equipements Et Patrimoine - Bureau des marchés - de la Direction provinciale de RHAMNA, Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leur pli contre récépissé dans le bureau des marchés au Service des Affaires Administratives et Financières Constructions Equipements Et Patrimoine ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 4 et 12 du règlement de la consultation.

En plus de :

- * Les entreprises installées au Maroc doivent fournir Une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivant : **Secteur A, Qualification A.5, Classe 4.**
- * Les entreprises non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N.B Les concurrents peuvent faire aussi un dépôt électronique au niveau du portail des marchés publics

N°9029 /PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
Du préscolaire et des sports
A.R.E.F. Marrakech Safi
Direction Provinciale de Rhamna



المملكة المغربية
وزارة التربية الوطنية والتعليم الأولي والرياضة
الأكاديمية الجهوية للتربية والتكوين مراكش آسفي
الجهة الإقليمية: الرخامنة

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DES PRIX N° AOO 30/RH/2021/INV**
(Séance publique)

Le 16/11/2021, à 10 heures 40min, il sera procédé dans la salle de réunion de la direction provinciale de Rhamna relevant de l'AREF MS, à hay Ryad Benguerir, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix N° AOO 30/RH/2021/INV relatif à :

DÉSIGNATION	MONTANT DE L'ESTIMATION DES TRAVAUX TTC	CAUTIONNEMENT PROVISOIRE
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET D'AGENCEMENT DES LYCÉES QUALIFIANTS BOUCHAN,LABRIYIN ET ASSALAM RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE RHAMNA.	2 240 000.00 Dhs (Deux million deux cent quarante mille dirhams)	40 000.00Dhs (Quarante mille dirhams)

Les dossiers des appels d'offre peuvent être retirés du Service des Affaires Administratives et Financières Constructions Equipements Et Patrimoine - Bureau des marchés - de la Direction provinciale de RHAMNA, Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leur pli contre récépissé dans le bureau des marchés au Service des Affaires Administratives et Financières Constructions Equipements Et Patrimoine ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 4 et 12 du règlement de la consultation.

En plus de :

- * Les entreprises installées au Maroc doivent fournir Une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivant : **Secteur A, Qualification A.5, Classe 4.**
- * Les entreprises non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N.B Les concurrents peuvent faire aussi un dépôt électronique au niveau du portail des marchés publics

N°9028 /PA

**SOCIÉTÉ NATIONALE DE RADIODIFFUSION
ET DE TÉLÉVISION**

**AVIS DE REPORT
AO n° 30AOM/SNRT/2021**

Il est porté à la connaissance des concurrents intéressés par l'appel d'offres ouvert n°30AOM/SNRT/2021 relatif à :

« La fourniture et la mise en service de deux unités mobiles pré-câblées de contribution des signaux audio/vidéo par satellite (DSNG) pour les besoins de la SNRT »

Que la date d'ouverture de plis est reportée au 09/11/2021 à 11 h au lieu du 27/10/2021 à 11 h.

Que Les prospectus et les documents techniques exigés par l'article 17 du règlement de la consultation doivent être déposés au secrétariat de la direction des achats SNRT (2ème étage) au plus tard le 08/11/2021 à 16h, délai de rigueur au lieu du 26/10/2021 à 16H00 heures.

N°9025 /PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
Du préscolaire et des sports
A.R.E.F. Marrakech Safi
Direction Provinciale de Rhamna



المملكة المغربية
وزارة التربية الوطنية والتعليم الأولي والرياضة
الأكاديمية الجهوية للتربية والتكوين مراكش آسفي
الجهة الإقليمية: الرخامنة

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DES PRIX N° AOO 26/RH/2021/INV**
(Séance publique)

Le 16/11/2021, à 10 heures 00min, il sera procédé dans la salle de réunion de la direction provinciale de Rhamna relevant de l'AREF MS, à hay Ryad Benguerir, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix N° AOO 26/RH/2021/INV relatif à :

DÉSIGNATION	MONTANT DE L'ESTIMATION DES TRAVAUX TTC	CAUTIONNEMENT PROVISOIRE
TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU LYCEE QUALIFIANT CADI AYYAD A LA COMMUNE TERRITORIALE RAS EL AIN RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE RHAMNA	12 098 200,00 Dhs (Douze million quatre-vingt-dix-huit mille deux cent dirhams)	200 000.00Dhs (Deux cent mille dirhams)

Les dossiers des appels d'offre peuvent être retirés du Service des Affaires Administratives et Financières Constructions Equipements Et Patrimoine - Bureau des marchés - de la Direction provinciale de RHAMNA, Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leur pli contre récépissé dans le bureau des marchés au Service des Affaires Administratives et Financières Constructions Equipements Et Patrimoine ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 4 et 12 du règlement de la consultation.

En plus de :

- * Les entreprises installées au Maroc doivent fournir Une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivant : **Secteur A, Qualification A.2, Classe 2.**
- * Les entreprises non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N.B Les concurrents peuvent faire aussi un dépôt électronique au niveau du portail des marchés publics

N°9026 /PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
Du préscolaire et des sports
A.R.E.F. Marrakech Safi
Direction Provinciale de Rhamna



المملكة المغربية
وزارة التربية الوطنية والتعليم الأولي والرياضة
الأكاديمية الجهوية للتربية والتكوين مراكش آسفي
الجهة الإقليمية: الرخامنة

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DES PRIX N° AOO 27/RH/2021/INV**
(Séance publique)

Le 16/11/2021, à 10 heures 10min, il sera procédé dans la salle de réunion de la direction provinciale de Rhamna relevant de l'AREF MS, à hay Ryad Benguerir, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix N° AOO 27/RH/2021/INV relatif à :

DÉSIGNATION	MONTANT DE L'ESTIMATION DES TRAVAUX TTC	CAUTIONNEMENT PROVISOIRE
TRAVAUX DE CONSTRUCTION DEL'ECOLE COMMUNAUTAIRE AIT TALEB A LA COMMUNE TERRITORIALE AIT TALEB RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE RHAMNA.	7 900 000,00 Dhs (Sept million neuf cent mille dirhams)	140 000.00Dhs (Cent quarante mille dirhams)

Les dossiers des appels d'offre peuvent être retirés du Service des Affaires Administratives et Financières Constructions Equipements Et Patrimoine - Bureau des marchés - de la Direction provinciale de RHAMNA, Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leur pli contre récépissé dans le bureau des marchés au Service des Affaires Administratives et Financières Constructions Equipements Et Patrimoine ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 4 et 12 du règlement de la consultation.

En plus de :

- * Les entreprises installées au Maroc doivent fournir Une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivant : **Secteur A, Qualification A.2, Classe 3.**
- * Les entreprises non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N.B Les concurrents peuvent faire aussi un dépôt électronique au niveau du portail des marchés publics

N°9027 /PA

Sport

Premier League

Chelsea cartonne et City déraille

Privé de Romelu Lukaku et Timo Werner, blessés, Chelsea a consolidé sa première place en Premier League en atomisant Norwich (7-0), samedi pour la 9e journée, alors que City a disposé de Brighton (4-1) et que Watford et Ranieri ont gagné à Everton (5-0).

Un triplé de Mason Mount et les déficiences criantes de la lanterne rouge, Norwich, ont permis aux Blues d'oublier leurs absences en attaque.

Avec 22 points, Chelsea a deux points d'avance sur Manchester City, qui a doublé Liverpool, 3e à quatre unités, avant son déplacement à Manchester United, dimanche (17h30).

Avec 2 points seulement en neuf journées et déjà 23 buts encaissés, les Canaris semblent partis pour la relégation, un an après leur retour dans l'élite.

En l'absence de son duo à 150 M EUR, les "minots" du centre de for-

mation, Mason Mount (1-0, 8e), Callum Hudson-Odoi (2-0, 18e) et Reece James (3-0, 42e) ont plié le match en première période.

Après la pause, Ben Chilwell (4-0, 57e), pour son troisième but sur les trois dernières journées, et un but contre son camp de Max Aarons (5-0, 62e) ont corsé l'addition.

Norwich a, en outre, fini à 10 après l'expulsion de Ben Gibson (65e), avant que Mount n'alourdisse encore le score sur pénalty (6-0, 85e), puis dans le temps additionnel (7-0, 90+1).

Avec des matches relativement aisés à venir contre Southampton (16e) en Coupe de la Ligue, Newcastle (19e) et Burnley (18e) en championnat, et le retour à Malmö en C1, avant la prochaine trêve internationale, l'absence de Lukaku et de Werner pourrait bien n'être qu'une péripétie sans conséquence pour les Blues.

Equipe surprise du début de saison, Brighton a été rappelé à la réalité par City (4-1).

S'ils sont toujours 4es, leurs 7 points de retard sur le leader manifestent l'écart qui les sépare encore des tout meilleurs.

Il n'a fallu qu'une demi-heure à des Citizens opportunistes pour faire la différence.

Ilkay Gündogan a profité d'une faute de main du gardien Robert Sanchez pour ouvrir le score (1-0, 13e), avant que Phil Foden n'ajoute un doublé (2-0, 28e puis 3-0, 31e) en trois minutes en profitant des largesses défensives d'un adversaire bien trop joueur.

Un pénalty d'Alexis McAllister (3-1, 81e) a récompensé une seconde mi-temps plus équilibrée mais dans le temps additionnel, Riyad Mahrez a rétabli l'avantage (4-1, 90+5).

Pour le deuxième match sous pavillon saoudien et le premier sans Steve Bruce, limogé mercredi, Newcastle a obtenu un nul heureux à Crystal Palace (1-1).

Malgré un match très pauvre offensivement (6 tirs, 2 cadrés), Callum Wilson (1-1, 65e) a répondu à l'ouverture du score de Christian Benteke (1-0, 56e), qui a aussi touché deux fois les montants dans ce match.

Avec 4 points, les Magpies - entraînés pour le moment par l'ancien adjoint de Bruce, Graeme Jones - n'ont toujours pas gagné cette saison et restent 19e à 3 points de Leeds, 17e et premier non-releuable.

Ce sixième nul de la saison ne fait pas non plus les affaires des Eagles et de Patrick Vieira, englués à la 15e place avec 9 points.

Ecrasés par Liverpool (5-0) samedi dernier, pour la première de

Claudio Ranieri sur le banc, Watford est allé l'emporter avec la manière chez l'autre club des bords de la Mersey, Everton (5-2).

Prometteurs sous la houlette de Rafael Benitez en début de saison, les Toffees se sont effondrés dans le dernier quart d'heure et ne sont plus que 8es à 8 points de Chelsea après n'avoir pris qu'un point lors des trois derniers matches.

Malgré le retour de blessure de Richarlison entré en jeu et buteur (2-1, 63e), Everton a surtout laissé filer un match où il a mené deux fois, terrassé par le triplé de son ancien attaquant norvégien Josh King (1-1, 13e, 2-3, 80e et 2-4, 86e).

Juraj Kucka (2-2, 78e) et Emmanuel Denis (2-5, 90+1) ont aussi marqué alors que Tom Davies avait ouvert la marque pour les locaux dès la 3e minute.



Rico Verhoeven bat Jamal Ben Saddik et conserve sa ceinture



Le Néerlandais Rico Verhoeven et le Marocain Jamal Ben Saddik se sont affrontés samedi au Glory Collision 3 pour une trilogie. Et on peut dire que le combat était vraiment plein de suspense et terriblement intense.

On croyait avoir tout vu avec la trilogie exceptionnelle qu'ont livrée Tyson Fury et Deontay Wilder en boxe il y a quelques semaines, mais ce nouveau combat entre Rico et Jamal n'avait

pas grand-chose à leur envier.

Programmé pour le main-event, Rico et Jamal ont commencé le combat doucement, essayant de prendre leurs marques. Il aura fallu attendre les 5 dernières secondes pour voir une belle accélération de Jamal qui a touché Rico en anglaise sur un contre. Rico met un poing au sol mais se relève aussitôt et se fait finalement sauver par le gong.

La seconde reprise commence et l'arbitre met directement le combat en pause, Jamal souffre d'une énorme ouverture au tibia gauche. Contre toute attente, le combat est relancé. Seulement 20 secondes après, Jamal lance plusieurs jabs et met Rico à terre sur une puissante droite. Le Néerlandais tombe et se relève rapidement encore, l'arbitre le compte tout de même. Le combat s'emballa, Jamal semble vouloir en finir et multiplie les attaques en anglaise. La pommette gauche de Rico est ouverte et gonfle rapidement. Après deux minutes dans la seconde reprise, l'arbitre stoppe une nouvelle fois le combat, Rico doit aller vers son

coïn pour soigner sa plaie.

Le médecin fait repartir le combat mais la pommette de Rico est sérieusement ouverte et saigne abondamment. Malgré tout, le champion en titre ne lâche rien. Jamal remporte le round et passe devant (50-40).

Le troisième round débute et Jamal montre des signes de fatigue. Malgré sa gêne à l'œil, Verhoeven est toujours bien présent et c'est maintenant lui qui fait le combat. Le Néerlandais touche plusieurs fois Ben Saddik qui a quelques sursauts d'orgueil mais qui semble vraiment fatigué. Rico prend ce round (50-45) mais reste derrière avec quelques points.

Rico débute le quatrième round sur les chapeaux de roue et touche le Marocain sur une série en anglaise. Jamal est compté à son tour. S'il donne l'impression d'être d'attaque pour reprendre le combat, il semblerait finalement qu'il ait décidé d'arrêter à cause de sa blessure au tibia. L'arbitre met donc fin à la rencontre et Rico est déclaré vainqueur.

Source : Boxemag

Rénovation du Camp Nou

Feu vert pour l'emprunt de 1,5 milliard d'euros

L'assemblée générale des représentants des socios (supporters-actionnaires) a donné son feu vert samedi à la direction du FC Barcelone pour qu'elle demande un crédit de 1,5 milliard d'euros pour financer le projet de rénovation du Camp Nou intitulé "Espai Barça" ("Espace Barça").

Le projet de financement a été approuvé par 405 votes pour, 21 contre et 6 votes blancs, et avait besoin des deux tiers des voix pour être accepté, selon les statuts du club.

La décision devra toutefois être ratifiée lors d'un référendum auquel tous les socios seront conviés. Seuls 455 d'entre eux étaient présents près du Camp Nou lors de l'assemblée générale de samedi, qui était la suite de la réunion débutée le dimanche précédent (17 octobre) et qui avait été suspendue un quart d'heure avant le coup d'envoi de Barça-Valence en Liga.

S'il est ratifié lors du référendum, l'emprunt de 1,5 milliard d'euros devra être remboursé en 30 ans, et le Barça ne pourra le faire qu'en puisant dans les revenus excédentaires générés par l'exploitation de l'Espai Barça.

L'emprunt serait divisé ainsi : 900 millions d'euros destinés à la rénovation du Camp Nou, 420 millions pour la rénovation du Palau Blaugrana (le stade de basket du Barça qui jouxte le Camp Nou), 100 millions pour des travaux d'urbanisation, 60 millions pour la modification du plan local d'urbanisme, et 20 millions d'euros pour la rénovation du stade Johan Cruyff (stade de foot situé au centre d'entraînement du Barça, utilisé notamment par le Barça féminin).

Les travaux de rénovation du Camp Nou débuteront à l'été 2022 et s'achèveront fin 2025. D'autres travaux, notamment ceux concernant la rénovation du Palau Blaugrana, s'étaleraient jusqu'en 2027.



Ligue des champions : Le Raja accède à la phase de groupes

Le Raja de Casablanca (RCA) s'est qualifié samedi pour la phase de groupes de la Ligue des champions africaine de football en s'imposant face aux Libériens du LPRC Oilers (2-0), au complexe sportif Mohammed V, en match retour du deuxième tour préliminaire.

Les deux réalisations de la rencontre ont été signées Mahmoud Benhalib (7e) et Oussama Soukhane (26e). Au match aller, disputé il y a une semaine au Grand stade

de Marrakech, les Verts l'avaient emporté sur le même score (0-2).

Au titre du même tour, le Wydad de Casablanca, qui s'est incliné par 1 but à 0 en match aller, devait affronter dimanche les Ghanéens de Hearts of Oak au complexe sportif Mohammed V. Les deux représentants du football marocain dans cette compétition avaient été exemptés du premier tour préliminaire.

Par ailleurs, en Coupe de la Confédération

et toujours pour le compte des matches retour du second tour préliminaire, les deux représentants du football national, la RSB et l'ASFAR, devaient affronter hier respectivement les équipes tunisienne de l'US Ben Guerane à Berkane et algérienne de la Jeunesse Sportive de Kabylie à Tizi Ouezzou.

A l'aller, la RSB s'est imposée par 1 à 0, alors que c'est sur ce même score que l'ASFAR s'est inclinée devant la JSK.

Patrick De Wilde, le globe-trotter

Le nouveau directeur technique des Verts est au fait des arcanes du football africain et international

Le Raja de Casablanca est le 20ème club où officie Patrick De Wilde. Le Belge, nouveau directeur technique des Verts, a été présenté officiellement jeudi. Il occupe désormais un poste stratégique, vacant depuis plusieurs mois après le départ de Fathi Jamal. Au regard de son background, sa nomination coule de source.

Passé entre autres par la Lituanie, le Club Africain et l'Espérance de Tunis, Patrick de Wilde jouit d'une expérience peu commune. Il a été tour à tour adjoint dans les clubs ukrainien de Metalurg Donetsk et belge de KSK Beveren. Mais aussi au sein de la sélection algérienne (2016-2017) et chez les voisins tunisiens de l'Étoile du Sahel. Et ce n'est pas tout. Le technicien de 57 ans, titulaire de la Licence pro UEFA, a également porté le costume de directeur technique par cinq fois avant d'atterrir au Raja de Casablanca. Notamment au Club Africain, à l'Espérance de Tunis, au OH Louvain (Belgique). Sans oublier son passage à la Fédération de Lituanie de football (2019-2021).

Bref, Patrick de Wilde est clairement au fait des arcanes du football africain et international. Surtout quand il s'agit de former des jeunes. Un rôle qu'il a rempli avec succès en Autriche,



chapeautant les catégories des jeunes au RB Salzbourg, avant de s'occuper quelques années plus tard, du recrutement du club autrichien. Justement, cette expérience autrichienne représente un point en commun entre lui et Lassaad Chabbi, l'entraîneur des Verts. Ce dernier s'est formé en tant que coach dans le tyrol et y a fait ses premiers pas en prenant en charge les jeunes du Vorarlberg (U15, U16, U18).

Autant dire que les deux hommes forts du Raja ont toutes les chances

d'être sur la même longueur d'onde. D'autant que l'efficacité de leur collaboration sera cruciale pour développer et fructifier la pépinière du Raja de Casablanca. D'ailleurs, l'une des missions de Patrick de Wilde consistera à reformuler les méthodes de formation des jeunes de clubs pour in fine alimenter l'équipe première de jeunes talents.

D'après les termes du contrat qui le lie à la direction du Raja de Casablanca, l'ex-coach belge aura deux ans pour mettre en place un projet de for-

mation cohérent. Patrick de Wilde n'a pas entraîné en route. Il semblerait qu'il ait d'ores et déjà pris ses marques dans les coursives du centre d'entraînement du Raja avant même d'avoir été présenté officiellement aux supporters et à la presse. Une démonstration supplémentaire de son envie d'avancer sans perdre de temps, avec pour principale obsession, faire briller la formation du Raja qui ne manque déjà pas d'éclat.

Chady Chaabi

Le Cameroun et la CAF signent un accord pour accueillir la CAN 2022

Les autorités camerounaises de football et la Confédération africaine de football (CAF) ont signé, vendredi à Yaoundé, un accord-cadre qui autorise la nation centrafricaine à organiser la Coupe d'Afrique des nations (CAN) l'année prochaine.

L'accord-cadre garantit les droits des hôtes du Cameroun et permet également au pays d'utiliser le manuel de travail de la CAF pour organiser cet événement sportif.

L'accord a été signé par le ministre camerounais des Sports et de l'Éducation physique, Narcisse Mouelle Kombi, et le président par intérim de la Fédération camerounaise de football, Seidou Mbombo Njoya, au nom du Cameroun et par le vice-président de la CAF, Augustin Senghor, pour la CAF.

"C'est un honneur pour moi de signer cet accord. Le Cameroun va certainement accueillir une merveilleuse CAN", a déclaré M. Njoya après avoir signé l'accord.

"Le Cameroun est prêt, à bien des égards, à accueillir la CAN. Nous espérons qu'ils vont se hâter de terminer les travaux restants", a souligné, de son côté, M. Senghor.

La CAN aura lieu au Cameroun du 9 janvier au 6 février 2022.

Le HUSA renoue avec la victoire

Le MAS stoppe l'élan du DHJ

Le Hassania d'Agadir (HUSA) a obtenu 3 points en s'imposant par 1 but à 0 contre le Youssoufia de Berrechid (CAYB) au Grand stade d'Agadir, samedi pour le compte de la 7e journée de la Botola Pro D1. Le HUSA l'a emporté par 1 but à 0 après avoir fini la première moitié de la rencontre sur un score nul. Les Gadiris ont débloqué le compteur à la 66e minute avec le seul but du match, signé Abdessamad Niani.

Parmi les joueurs de Berrechid, l'arbitre a infligé un carton jaune à Soufiane Aznabet (59e) et Hamza Buihamghet (63e).

Suite à cette rencontre, au classement provisoire, le HUSA, 8 points, se hisse à la septième place, tandis que le CAYB recule à la dixième place du classement avec 7 points.

Lors de la prochaine journée de la Botola Pro D1, le Hassania d'Agadir évoluera à l'extérieur face au Chabab de Mohammédia (SCCM), tandis que le Youssoufia de Berrechid jouera l'Olympique de Safi (OCS).

Dans l'autre match disputé samedi, le

Maghreb de Fès (MAS) s'est octroyé 3 points, en s'imposant clairement par 3 buts à 0 face au Difaâ d'El Jadida (DHJ) au complexe sportif de Fès. Déjà en tête à la pause (1-0), les Massaouis ont enfoncé le clou pendant la deuxième partie, faisant évoluer le score à 3-0.

Les Jaune et Noir ont débloqué le compteur à la 42e minute avec une réalisation de Louis Autchanga. Ils ont par la suite augmenté leur avance avec une réalisation d'Hamza El Janati à la 65e minute et un penalty inscrit par Demba Camara à la 86e minute.

Grâce à cette victoire, le MAS (11 pts) se hisse à la quatrième place, tandis que le DHJ reste à la troisième place avec 14 points.

Pour rappel, cette sixième manche devait se poursuivre hier avec la programmation du match OCS-SCCM. Mardi, trois confrontations sont à l'ordre du jour, à savoir OCK-RCOZ (16h00), IRT-MCO (18h15) et Raja-FUS (20h30). Mercredi, la JSS donnera la réplique à la RSB (18h15), tandis que le lendemain jeudi, l'ASFAR croquera le fer avec le WAC.

L'EN féminine affronte, ce soir, en amicale l'Atletico Madrid

La sélection marocaine féminine s'opposera, ce lundi, à l'Atletico Madrid, dans le cadre d'un match amical, a annoncé, vendredi, l'équipe de la capitale espagnole.

La rencontre sera disputée à huis clos au centre sportif Wanda Alcala Henares à 20h00 (HL), précise la même source.

L'Atletico de Madrid féminine est 5ème du championnat espagnol avec 14 points.

Il s'agit de la deuxième rencontre des Lionnes de l'Atlas en Espagne, après celle disputée jeudi soir contre la sélection espagnole féminine et qui s'est soldée par une victoire de La Roja (3-0).

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la préparation des Lionnes de l'Atlas pour les prochaines échéances notamment la Coupe d'Afrique des nations, CAN Maroc 2022.

Le Maroc occupe actuellement la 81e place du classement FIFA des équipes nationales féminines.

Par ailleurs, le président de la Fédération espagnole de football (RFEF), Luis Rubiales, a rencontré la présidente de la Ligue nationale de football féminin (LNFF), Khadija Ila,

en marge du match amical qui a opposé les sélections féminines des deux pays, jeudi dernier à Caceres. Lors de cette rencontre, Mme Ila a souligné que la Fédération Royale marocaine de football (FRMF) œuvre au développement du football féminin au Maroc en veillant à la mise en place d'une stratégie de travail participative avec la LNFF, indique un communiqué de la FRMF publié sur son site.

La FRMF est mobilisée depuis la saison dernière pour la mise en œuvre de cette stratégie à travers le lancement de la Botola Pro 1 et 2 et l'instauration d'un championnat national U17, et des championnats régionaux pour les jeunes catégories, a précisé Mme Ila, citée par le communiqué.

Une augmentation des subventions annuelles a été également réservée aux clubs de football féminin en leur assurant un accompagnement administratif et financier à travers la Direction technique nationale et la Direction financière de la FRMF, a-t-elle ajouté. De son côté, M. Rubiales a mis en avant le rôle de la FRMF dans le processus de développement du football féminin au Royaume, a indiqué la même source.

En Irlande, un baron écologiste rend son domaine à la nature

Exit les tondeuses et le bétail, bienvenue aux animaux sauvages, champignons et marécages: Randal Plunkett, 21^e baron de Dunsany et trentenaire écologiste, a fait le pari du "ré-ensauvagement", en laissant la nature reprendre ses droits sur le domaine de son château irlandais.

A 25km au nord-ouest de Dublin, une partie des terres du château de Dunsany a complètement changé d'aspect sous la houlette de cet héritier de la dynastie qui y règne depuis 900 ans.

Au loin, un cerf roux apparaît l'espace d'un instant, entre des arbres d'un vert incroyable, puis disparaît dans les 300 hectares du domaine ancestral qui ont désormais été abandonnés à la nature, soit un peu moins de la moitié du domaine.

"J'avais 'une sorte de devoir envers l'environnement'", a déclaré à l'AFP l'aristocrate de 38 ans, perché sur un tronc en décomposition où poussent des champignons.

"Je suis le gardien du domaine pour cette génération et le domaine, ce n'est pas seulement le château, c'est aussi l'environnement", affirme le trentenaire aux cheveux longs, dont le style - tee-shirt d'un groupe de death metal américain et veste en faux cuir - contraste avec l'apparence plus sobre de ses ancêtres immortalisés sur des tableaux du château.

Il y a 8 ans, ce végétalien a lancé le

projet "radical" de ré-ensauvager son vaste domaine. Le bétail a été évacué et les tondeuses à gazon abandonnées, Randal Plunkett laissant la nature suivre son cours.

Et les résultats se font sentir. Des martres, une espèce très rare, ont déjà été aperçues dans le domaine, où la loutre et le cerf élaphe prospèrent.

Buses, milans royaux, faucons pèlerins, éperviers, crécerelles et bécassines: les oiseaux sont légion. Il y aurait même un pivert, le tout premier observé dans la région depuis un siècle, affirme M. Plunkett.

Sur une partie du domaine, la pelouse s'est transformée en un large marais, où l'on compte 23 espèces d'herbes et de nombreux insectes.

"Au fur et à mesure que je l'observais, j'ai commencé à comprendre ce que faisait la terre", explique-t-il après avoir traversé à pied un sous-bois sinués. "C'est devenu un projet de ré-ensauvagement", ajoute-t-il, alors que deux chiens de race Jack Russell nommés Beavis et Butt-head piétinent ses Doc Martens véganes.

Selon le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), il faudrait ré-ensauvager l'équivalent de la Chine au cours de la prochaine décennie pour enrayer la "dégradation" des terres et maintenir la hausse des températures en dessous de 2C°.

La semaine dernière, des centaines

de militants écologistes ont manifesté devant le palais de Buckingham avec une pétition signée par 100.000 personnes demandant à la famille royale britannique de ré-ensauvager ses terres.

Ils espéraient ainsi qu'Elizabeth II enverrait un message fort en tant qu'invitée au sommet de l'ONU sur le climat, à Glasgow (Ecosse), où les dirigeants mondiaux tenteront à partir du 31 octobre et pendant deux semaines de prendre des mesures pour enrayer le réchauffement climatique.

L'Irlande a beau être connue pour sa verdure, qui lui a valu le surnom de "île d'émeraude", 65% de sa superficie est désormais consacrée aux terres agricoles.

Selon l'ONU, l'élevage est responsable de 14% des émissions mondiales des gaz à effet de serre. Le ré-ensauvagement, lui, permettrait entre autres de réduire les émissions de CO2, et d'augmenter la biodiversité.

Mais l'idée de ne pas exploiter au maximum une terre agricole n'est pas facile à faire entendre. Au début, les habitants du coin ont pris Randal Plunkett pour un "abruti", se rappelle-t-il: "Ils pensaient que je détruisais des terres agricoles en parfait état", que "j'étais juste un décadent".

Le baron a d'ailleurs dû faire face à des "menaces" et "du vandalisme". Lui qui considère son domaine



comme une "oasis", où la chasse au cerf est interdite, patrouille aux aurores pour tenir à distance les braconniers.

"C'est devenu une guerre et nous la gagnons lentement parce que la vérité c'est qu'il faut agir face au changement climatique", affirme-t-il.

"Je pense que nous devons faire

beaucoup plus que ce que nous faisons" et "malheureusement ça ne sera pas fait par les gouvernements", ajoute avec pessimisme le baron.

"J'essaie de populariser une idée, dont je sais pertinemment qu'elle sera utile", affirme-t-il, "Nous ramenons le sauvage en Irlande, cet endroit autrefois connu pour être vert".

Recettes

La recette du blondie



Ingrédients :

125 g de beurre pompadé
60 g de sucre muscovado
40 g de sucre cristallin
1 œuf
1 Cuillère à café d'extrait de vanille
140 g de farine
180 g de chocolat au lait

Préparation :

1 Préchauffez le four à 180 °C.
2 Coupez le chocolat en petits morceaux avec un couteau.
3 Mélangez le beurre et les sucres

avec une fourchette jusqu'à l'obtention d'un mélange crémeux.

4 Ajoutez l'œuf, l'extrait de vanille et la farine (c'est le même principe que pour les cookies).

5 Mélangez puis ajoutez les 3/4 du chocolat et mélangez à nouveau.

6 Versez la pâte dans un moule beurré de 15 à 16 cm de diamètre.

7 Parsemez du reste de chocolat.

8 Etalez bien la pâte à l'aide d'une spatule et enfournez 30-35 min (selon votre four, vérifiez bien la cuisson en plantant un couteau dans votre gâteau).

La Nouvelle-Zélande se sépare de son sorcier

Après plus de trente ans de bons et loyaux services, le sorcier de Christchurch, en Nouvelle-Zélande, a été contraint par le conseil municipal de quitter ses fonctions.

A 88 ans, Ian Brackenbury Channell, était une célébrité de la ville et les touristes venaient de loin pour le voir s'adresser à la foule dans sa robe noire, avec sa longue barbe, ses cheveux ébouriffés, un chapeau pointu sur la tête.

Ce magicien était de tous les combats, fustigeant les politiques ou menant une lutte pour empêcher "que l'âme de la ville soit attaquée" quand les cabines téléphoniques rouges devaient être repeintes en bleu.

Il était sollicité pour jeter des sorts afin d'influencer les résultats lors des grands matchs de rugby ou effectuer une danse de la pluie en Australie.

"C'est une décision difficile de mettre fin à ce contrat", a déclaré Lynn McClelland, adjointe au sein du conseil municipal de Christchurch.

"Le conseil lui est reconnaissant pour sa contribution précieuse et spéciale à la vie culturelle de notre ville, et il fera à jamais partie de notre histoire".

Mme McClelland a expliqué que la magie ne correspond plus à l'image que la plus grande ville de l'île du Sud entend promouvoir, et que les nouveaux programmes "refléteront de plus en plus nos diverses communautés et mettront en valeur une ville dynamique, diverse et moderne".

M. Channell, né en Grande-Bretagne, ancien aviateur de la Royal Air Force et diplômé de l'université de Leeds avec une double spécialisation en psychologie et en sociologie, est arrivé à Christchurch en 1974.

Lorsqu'il a commencé à prendre la parole en public, le conseil municipal a demandé son arrestation, mais il est devenu tellement populaire que 10 ans plus tard, lorsqu'il a menacé de partir après qu'un sort n'ait pas eu l'effet escompté lors d'un match de rugby, le conseil municipal lui a demandé de rester.

"C'était un changement d'attitude bienvenu après des années de politique hostile de la part du conseil municipale", a-t-il raconté.

En 1990, le Premier ministre Mike Moore l'a nommé officiellement "Magicien de Nouvelle-Zélande".

Depuis 1998, le sorcier est payé 16.000 dollars néo-zélandais (9.745 euros) par an par le conseil municipal pour exercer ses fonctions de sorcier.

Il n'a pas caché sa colère après la décision du conseil municipal.

"C'est une bande de bureaucrates qui n'ont aucune imagination", a-t-il déclaré au site d'information Stuff.

"Ils ne pensent pas aux moyens de promouvoir Christchurch à l'étranger". "Ils ne tirent pas parti de ma notoriété mondiale. Je suis déçu qu'ils n'aient pas utilisé +le sorcier+".